

ENSEMBLE

HALTE

Ne touchez pas
à notre système
de retraite

2	Édito	D. Muller
3	Lettre au Président de la République	
4-5	La pauvreté	
6-9	La retraite : Propositions de la Cgt	
9	Syndicalisme ?	T. Porré
10	M. le Président !	A. Kolar
11/17	Neuf mois après	G. Congi
12	Mai 1968	B. Enggasser
13	Choix favorables aux riches	Cgt
14-15	La CSG	G. Rodriguez
16-17	La Paix ou l'apocalypse	A. Kolar
18	Bambou fiscal Laura	V. Pradel
19	La santé britannique	Évariste
20/21	Le salarié et l'État	J. Dumeunier
21	Les riches vivent plus vieux	C. Bauer
22	Dévoyer la laïcité	V. Lemaître
23	Yémen	P. Boularand
24	Fin de l'euphorie boursière	Évariste
25	UMEN	
26	Physique à la noix	J. Jousseau
27	Mueler la jeunesse	F. Copernic
28-30	Échos des sections	
31	Le PLP	
32	Jacques Dhordain nous a quittés	

Rédaction et administration

263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication

René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication

Michel Burguière

Comité de rédaction

Lionel Duquenne, Jean-Pierre Ghiotto
Andrée Kolar, René Mahaud,
Daniel Muller, José Nuevo.

Imprimerie Hélio-Corbeil

4, bd Créte - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1222 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la Filpac-Cgt



Daniel MULLER
Secrétaire
de l'UFR- Filpac

Deux générations plus tard...

*Quand j'étais jeune je payais pour les vieux,
je suis vieux, je paie pour les jeunes.*

Choquant ? Peut-être, mais vrai.

Qui n'est pas choqué de voir que les retraites sont bloquées depuis des années et que l'on demande des efforts de plus en plus importants aux retraités ?

Dernier exemple en date : la CSG. Un seul chiffre : 1,7% de CSG c'est 25 milliards d'euros. Suppression de l'ISF et diminution de la taxe des entreprises de 33% à 28% c'est aussi 25 milliards d'euros. Étonnant. Quelle coïncidence... Qui en parle ? Sûrement pas les tenants de la pensée unique.

Le but n'échappe pas à ceux qui s'intéressent aux réalités économiques, à ceux qui ont une conscience de classe. Le but de nos gouvernants est de casser, de changer notre modèle social coûte que coûte en faisant table rase de nos conquies et, parallèlement, de mettre en place, même par ordonnances s'il le faut, de nouvelles règles de vie et lois sociales. Il leur faut adapter la population au système capitaliste en crise, et ce pour maintenir et gonfler leurs profits et autres privilèges, et pour cela ils sont prêts à tout. Demain on rasera gratis... qu'ils disent. Mon œil, oui ! pour rester poli.

Pour cela, et on ne le dira jamais assez, les grandes fortunes, les tenants du capital, relayés par nos gouvernants, besognent sans relâche en suivant leur logique implacable : détruire. Détruire emplois, santé, services publics, éducation, environnement, et j'en passe et pas des meilleurs.

Nos propositions d'une autre répartition des richesses restent lettre morte. Nos revendications pour un monde meilleur, pour un pouvoir d'achat permettant de vivre décemment, un pouvoir d'achat qui permettrait un développement économique en plaçant au centre les investissements et le produire en France ? Ringard. Pas de ça chez nous ! Ces propositions intègrent une autre dimension incontournable : il ne saurait y avoir progrès social chez nous si ailleurs c'est la précarité que l'on cultive, car la question du progrès social, du modèle social, est universelle et fondamentale.

Pour défendre ces positions « modernes » pour nous, « ringardes » pour les tenants du capital, le renforcement de notre CGT est une des réponses. Oui, mais le syndicalisme va mal. La faute à nos structures ? Je ne pense pas que cela soit la seule réponse à nos problèmes syndicaux.

Mesurons-nous réellement l'évolution du salariat ? Il y a de moins en moins de salariés couverts par un statut, si ce n'est par une convention. Comment aller vers ce nouveau salariat majoritaire ? Avons-nous les moyens, la volonté, les outils, pour aborder cette difficulté ?

En parallèle le problème est le même pour les retraités : comment s'adresser à eux sachant que leurs interlocuteurs sont le gouvernement

et les élus locaux ? Chassez le naturel politique, il revient au galop.

Le pouvoir actuel ne s'y trompe pas. Il appuie là où cela fait mal : nos divisions, nos faiblesses, la défense du pré-carré pour certains. Il y a déjà plusieurs années, face à la dégradation de nos conditions de travail, de vie, Krasucki avait cette phrase : « Cultivons notre jardin syndical. » Semer, cultiver, récolter. Oui mais semer quoi, cultiver comment et pour récolter quoi ?

Krasucki a bien dit « notre » jardin et pas « son » jardin. Et ce n'est pas propre à la crise que nous vivons. Voltaire, à son époque, dans « Candide », a philosophé sur le « son » et le « notre » en parlant de jardin... C'est une question de solidarité, de qualité de la vie syndicale, de perspectives réalisables et compréhensives, de « propagande », de communication dit-on aujourd'hui. Ultime finalité : convergences des luttes.

Pour conclure, comment ne pas aborder la commémoration de Mai-68 ? Personne ne pensait, en mars 1968, bien que les mouvements sociaux soient nombreux et puissants, que 9 millions de salariés allaient se mettre en grève en mai. Ce fut un puissant mouvement revendicatif et démocratique. « La cause de la grève de mai-juin, sans précédent par son ampleur, n'a rien de mystérieux : c'est la politique du pouvoir depuis dix ans, c'est l'indifférence cynique des milieux dirigeants aux besoins les plus pressants des travailleurs et la confiscation de tous les fruits du progrès scientifique et technique par l'oligarchie. La classe ouvrière n'avait pas attendu les événements du quartier Latin pour montrer son mécontentement. » Et de rappeler, entre autres, la grève des mineurs de 1963, les journées d'action revendicative de 1967, les grèves chez Renault, la volonté de lutte des travailleurs de l'acquiescement de la CFDT à l'accord revendicatif avec la CGT...

Voilà un passage des « Enseignements de mai-juin 1968 » qu'a publié l'ancien dirigeant communiste Waldeck Rochet après les événements. Cinquante ans après, le monde industriel et sociétal n'est plus le même. Soit. Mais, quoi qu'on en dise, cet « Enseignement », sur le fond, reste d'une brûlante actualité. ■ D.M.

Lettre au Président de la République ...

Ce texte écrit par un inconnu a été copié sur internet ; il n'y a pas que des mauvaises choses !

Je voudrais vous féliciter
Il en a fallu du courage
Pour décider de ponctionner
De leurs soi-disant avantages
Tous ces bienheureux retraités.
Il est vrai qu'ils sont redoutables
Et pour tout dire presque enragés
Avec leurs béquilles, leurs bandages
Sans parler des chaises percées.
Il y a même un bon côté
Peu s'en iront à l'abordage
Afin d'incendier l'Élysée
Ou de construire des barrages.
Et puis ils vont bientôt crever
Alors pourquoi donc s'en priver ?
Peut-être vous a-t-il échappé
Ce que fut leur enfance dorée ?
La Deuxième Guerre mondiale
Avec son lot de privations,

Les bombardements : un régal
Pour qui aime les films d'action.
Et ensuite ce fut l'école
Où l'on passa bien peu de temps
Pas comme certains guignols
Qui n'en sortent qu'à 27 ans.
Souvent après c'était l'usine
Où l'on entra à 14 ans
Quarante-huit heures par semaine
Quinze jours de congés payés...
Vraiment l'existence rêvée.
Votre service militaire
Dites-moi où l'avez-vous fait ?
Pour nous, 28 mois d'une guerre
Trente mille jeunes y sont tombés
Mais cela n'est pas votre affaire
Pour le résultat qu'on connaît.
Alors pourquoi donc se gêner
Pressurons-les tous ces nantis

Pour ce qui est du logement
Mon Dieu que nous fûmes gâtés
À six dans l'appartement
D'à peine soixante mètres carrés
Sans aucune des commodités
Qu'on accorde généreusement
Même aux nouveaux arrivés.
Puis l'accession à la propriété,
Pour certains « privilégiés »,
20 à 30 ans à serrer la ceinture,
Pour que la retraite assure
À ces affreux gigolos
Un patrimoine de prolos !
Sans doute l'histoire de France
N'est pas votre tasse de thé.
Elle fut traitée en votre absence
Ou bien vous l'avez oubliée
Pas nous !!!
Un jour, vous vous en apercevrez...

“Entre la logique de la révolution et sa philosophie il y a cette différence que sa logique peut conduire à la guerre, tandis que sa philosophie ne peut aboutir qu'à la paix.”

Victor Hugo

14,2%

La pauvreté ne frappe pas au hasard les catégories sociales

14,2 % de la population française est considéré comme vivant sous le seuil de pauvreté monétaire.

Données 10 novembre 2017

La France compte 2,7 millions d'enfants vivant dans un ménage pauvre. Comment avons-nous fait pour en arriver là, alors que nous sommes la sixième puissance économique mondiale en 2016 ?

Un ouvrier et un employé sur dix sont pauvres, contre à peine 2% des cadres supérieurs. 60% des pauvres sont ouvriers ou employés.

Dans les ménages dont la personne de référence est active⁽¹⁾, le taux de pauvreté est de 8,2% chez les ouvriers et de 10,7% chez les employés, contre 1,8% chez les cadres supérieurs (selon l'Insee, au seuil à 50% du niveau de vie médian). Ces moyennes masquent des écarts encore plus grands quand on observe les données détaillées : le taux de pauvreté des ouvriers et employés qualifiés

est de l'ordre de 6%, mais il atteint 25% chez les personnels de services aux particuliers (femmes de ménage notamment).

Ouvriers et employés représentent à eux seuls près de 60% des personnes pauvres (adultes et enfants compris). Les personnes les plus démunies sont d'abord les moins qualifiées, celles qui ont le plus de difficultés à s'intégrer dans l'emploi stable correctement rémunéré. Ce sont pour partie des femmes soumises à des contraintes familiales : l'absence de mode de garde, les faibles salaires, le temps

partiel contraint, font basculer dans la pauvreté une partie des familles et en particulier des familles monoparentales.

Parmi la population pauvre appartenant à un ménage dont la personne de référence est active, 34,2% sont ouvriers. 8,2% des ouvriers sont pauvres.

Qui sont les pauvres en France ?

Plutôt jeune, vivant en famille, peu diplômée, ouvrière ou employée : voici le portrait-robot d'une personne pauvre.

Le plus souvent, on mesure la proportion de pauvres au sein d'une catégorie : par exemple, le pourcentage d'enfants en situation de pauvreté. Jamais ou presque on n'observe la *composition* de la population des cinq millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté (au seuil à 50% du revenu médian que nous utilisons). Parmi les pauvres, quelle est la part de jeunes, de vieux, de diplômés, d'ouvriers, d'immigrés ? Masquer

cette répartition évite d'attribuer un visage concret à la pauvreté. Pourtant on dispose assez d'éléments sur le sujet.

Un tiers des pauvres sont des enfants

1,8 million de personnes pauvres sont des enfants et des adolescents : ils représentent environ un gros tiers de l'ensemble des cinq millions de personnes pauvres. L'expression « enfants pauvres » n'a guère de sens : elle cache la pauvreté des parents. Ces enfants sont dans cette situation parce que leurs parents disposent de revenus insuffisants.

Les jeunes adultes (vingt à vingt-neuf ans) représentent 17 % des personnes pauvres. Il s'agit souvent de jeunes peu qualifiés, en difficulté d'insertion sur le marché du travail, au chômage et mal indemnisés. Les plus de soixante ans sont moins souvent concernés par la pauvreté. Ils représentent au total un dixième de l'ensemble des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. La situation de ces seniors n'en est pas moins préoccupante : une partie d'entre eux vivent avec de très bas revenus et il est peu probable que leur situation évolue.

Dans cet article, nous utilisons le

seuil fixé à la moitié du niveau de vie médian (revenu pour lequel la moitié touche plus, l'autre moins).

Une personne est considérée comme pauvre dès lors que son niveau de vie (revenus après impôts et prestations sociales) est inférieur à 50 % du niveau de vie médian. Pour 2015, le seuil de pauvreté s'élève à 846 euros pour une personne seule, à 1269 euros pour un couple sans enfant, 1777 euros pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans et à 2115 euros pour un couple avec deux enfants de plus de quatorze ans. Le seuil est un niveau maximum au-delà duquel on n'est plus considéré comme pauvre. Les personnes pauvres peuvent disposer d'un niveau de vie très inférieur.

Plus souvent des couples avec enfants et des familles monoparentales^[2]

La pauvreté se vit d'abord en famille : les deux tiers des personnes pauvres vivent dans un ménage avec des enfants, 40 % sont en couple et 25 % vivent dans une famille monoparentale. Ce sont surtout ces dernières qui sont surreprésentées par rapport à leur poids dans la population. Une personne pauvre sur cinq vit seule.

Sans notre système de protection sociale, notamment les allocations familiales et logement, des milliers de familles vivraient à la rue.

Parmi la population pauvre, 25,8 % de personnes vivent au sein d'une famille monoparentale ; 21,1 % des familles monoparentales sont pauvres.

Autant de femmes que d'hommes pauvres

Désormais, femmes et hommes sont presque à parité, du moins parmi les pauvres : on compte 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Le surcroît féminin est lié à la monoparentalité. On trouve aussi un certain nombre de femmes veuves ayant eu de courtes durées de cotisations et de faibles pensions de réversion de leur mari.

[1] Les actifs comprennent ceux qui ont un emploi et les chômeurs.

[2] Famille qui ne comporte qu'un seul parent, élevant un ou plusieurs enfants. On en compte entre 10 et 12,5 %, avec une proportion de femmes vraisemblablement supérieure à 85 %, une grande diversité (célibat de la mère, séparation, divorce, veuvage) et une durée variable dans le temps.

Source : Insee - Données 2014 - Observatoire des inégalités.

Le plus dur pour les hommes politiques c'est d'avoir la mémoire qu'il faut pour se souvenir de ce qu'il ne faut pas dire.

Les sondages c'est pour que les gens sachent ce qu'ils pensent.

COLUCHE



Hier soir, j'ai regardé l'émission « Des racines et des ailes ». Ensuite, je suis allé me coucher. Ne trouvant pas le sommeil, je me suis posé la question de savoir pourquoi il y a eu si peu de monde lors des dernières manifestations.

Que faut-il dire aux Français pour qu'ils comprennent qu'il n'y a que le rapport de forces pour faire plier le gouvernement ? Je finis par m'endormir.

J'ai fait un rêve merveilleux : je me trouvais dans une méga manifestation, des gens venaient de partout, des adolescents, des adultes, et même des retraités.

Une dame dans un mégaphone hurlait : « Nous sommes des millions dans toute la France ! »

Il y avait à côté de moi une bande de jeunes qui faisaient du bruit, je leur demandai contre quoi ils manifestaient. Vous n'êtes pas au courant, il faut vous réveiller Monsieur. Nous manifestons contre la dernière loi Macron qui nous interdit de nous servir de nos téléphones mobiles, de nos smartphones et d'internet, qu'allons-nous devenir ?

Il y avait tellement de bruit que ça m'a réveillé, et là, j'ai rigolé. ■ Georges CONGI

LA RETRAITE VALEURS ET PROPOSITIONS DE LA CGT



Le Président de la République a inscrit, dans son programme électoral, l'objectif d'une réforme complète du système de retraite français : « Nous créerons un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. »

Derrière cette affirmation fièrement drapée d'égalitarisme se cachent des intentions autrement pernicieuses : la volonté d'assurer la gestion de toutes les retraites directement par l'État, dans le dessein de garantir auprès des autorités européennes la baisse des niveaux de pensions, mais aussi le remplacement de la solidarité au sein des régimes par des mesures d'assistance par la puissance publique réduites *a minima*.

Les vieilles justifications ont commencé à ressurgir : faux privilèges des uns et des autres, oppositions stériles entre générations, entre professions, entre statut et emploi, entre actifs et chômeurs. Diviser pour mieux régner, la recette est connue.

Un « haut-commissariat à la réforme des retraites » vient d'être constitué et la perspective d'une « loi-cadre » pour la fin 2018 se profile. On connaît par ailleurs la méthode Macron : passer par-dessus les « corps intermédiaires » – notamment les syndicats : nous sommes prévenus.

L'enjeu est considérable. Il s'agirait en effet de faire table rase du système de retraite de la Sécurité sociale, progressivement construit depuis 1945. Il a connu des avancées et des remises en cause régulières qui le fragilisent, mais avec un résultat : aujourd'hui et en moyenne, le niveau de vie des retraités français est à peu près comparable à celui des actifs. Certes toute moyenne cache des inégalités, notamment celles entre les femmes et les hommes (1884 euros pour les hommes contre 1314 euros pour les femmes), mais, de fait, peu de pays sont parvenus à cette situation, y compris dans les pays les plus riches de l'Union européenne, où nombre de retraités sont en train de retomber dans la pauvreté.

C'est cette construction que nous défendons, imprégnée de justice sociale et de citoyenneté, que le projet Macron veut faire disparaître. Sous couvert de simplification de notre système de retraite, ce sont les différents mécanismes de redistribution et de solidarité qu'il s'agirait de mettre en cause avec le principe « un euro cotisé donne les mêmes droits ». Ce sont donc les plus précaires qui y perdront le plus, car ils cotisent moins (*source COR 2013*).

Que des consolidations et des améliorations soient nécessaires pour garantir notre système de retraite, la CGT ne le conteste pas – d'ailleurs, elle le réclame ! Mais il ne s'agit pas de diminuer sans cesse les droits à retraite pour sauvegarder la progression des dividendes.

La CGT propose un ensemble revendicatif cohérent sur le

dossier retraite, résultat de nos luttes et de nos congrès, qui vise au contraire à consolider l'ensemble de notre système de pensions. Ces propositions s'appuient sur des valeurs de justice sociale, prennent en compte la réalité des situations professionnelles et comportent des mesures de financement conjuguant amélioration de l'emploi, des salaires, égalité femme/homme, reconnaissance des qualifications et garantie des retraites sur le long terme.

LES VALEURS ET PRINCIPES DÉFENDUS PAR LA CGT

• Répartition / capitalisation

En répartition, les cotisations de tous les actifs de l'année N sont collectées et globalisées pour financer toutes les pensions de l'année N. La démarche est collective et ouvre des possibilités d'aménagement de solidarités dans la distribution des pensions.

En capitalisation, chaque cotisation est inscrite sur un compte individuel et mise sur le marché financier, jusqu'au départ à la retraite. Le « capital » constitué est transformé en rente mensuelle. La démarche est individuelle. Le niveau des pensions est soumis aux aléas du marché boursier et à l'âge de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie.

Enjeux – La répartition constitue la meilleure garantie qui puisse être donnée aux jeunes générations.

Par construction, il y aura toujours une activité économique produite par des salariés pour financer les retraites. En capitalisation il peut y avoir – et il y a eu – des faillites totales d'organismes financiers gestionnaires de retraites, ce qui ne peut pas être le cas pour un système par répartition. La capitalisation s'inscrit dans la financiarisation dangereuse de l'économie.

La logique profonde de la capitalisation se résume ainsi : les parents retraités ont intérêt à licencier leurs enfants actifs pour « rentabiliser » les placements financiers qui alimentent leurs propres retraites.

• Prestations définies / cotisations définies

Un régime à **prestations définies** garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite. Par exemple, il peut garantir un taux de remplacement de 75 % (le rapport entre la première pension et le salaire d'activité de référence). Pour obtenir ce résultat, il faut intervenir sur les paramètres de gestion du régime, notamment les cotisations (mais aussi l'âge, la durée, le salaire de

référence...). Ce mécanisme donne des garanties pour l'avenir car il assure un niveau de prestation.

Un régime à **cotisations définies** garantit un plafond de cotisation, c'est-à-dire un niveau maximal de cotisation qui ne sera pas dépassé. À partir de cette « garantie », le niveau des prestations – notamment celui de la pension elle-même – est imprévisible à long terme, puisqu'il sera ajusté en fonction des possibilités permises par ce niveau de cotisation.

Un régime par répartition peut être à prestations définies ou à cotisations définies. Idem pour un régime par capitalisation.

Enjeux – Le principe de la répartition domine largement le système de retraite français.

Les tenants de la capitalisation continuent leur forcing, même si leur succès est encore limité. Mais notre système par répartition était aussi à prestation définie, centré sur la garantie d'un taux de remplacement (rapport entre la première pension et la rémunération moyenne des dernières années).

Les réformes successives ont progressivement fait basculer le système français vers une dominante « cotisation définie ». La pression continue des employeurs pour diminuer leur part de financement a largement trouvé écho.

L'enjeu de la prestation définie est donc un objectif central dans notre démarche.

• Les principes de la retraite de la Sécurité sociale française : Répartition + prestations définies + solidarité

Au double mécanisme **répartition + prestations définies** du système de retraite construit à la Libération s'ajoute un troisième pilier : **la solidarité**. Une solidarité interne au système de retraite et aux différents régimes.

Elle permet de mutualiser les risques pouvant advenir tout au long d'une vie de travail (chômage, maladie, handicap, bas salaires...) et de compenser des interruptions d'activité incontournables comme la maternité, le décès du conjoint...

La part de la solidarité a augmenté de façon importante dans l'ensemble du système de retraite français depuis sa création en 1945. Elle a nécessité des financements supplémentaires. Une partie provient de la CSG et autres taxes, c'est-à-dire hors cotisations vieillesse.

Enjeux – La pression patronale pour limiter, voire réduire les financements par cotisations sociales incite les gouvernements à restreindre la solidarité assurée par les régimes pour la transférer à la « solidarité nationale » avec un financement par l'impôt, ce qui représente autant d'économies pour les entreprises.

La retraite doit rester **solidaire**, comme le réclame la CGT.

• Base / complémentaires

Les salariés du secteur privé ont un « régime de base » (la Cnav) et un ou des « régimes complémentaires » affiliés à l'Arrco et à l'Agirc (cadres) ou à l'Ircantec (non titulaires de l'État et des collectivités).

Les salariés statutaires du secteur public (fonction publique et régimes spéciaux) n'ont pas de régime complémentaire. Les régimes de base sont gérés plus ou moins directement par l'État et/ou la Sécurité sociale.

Les régimes complémentaires du secteur privé sont gérés dans le cadre du paritarisme.

Enjeux – Ce sont les enjeux concernant le paritarisme et les relations intersyndicales.

Un « accord » Agirc/Arrco (sans la CGT ni FO) organise la fusion de ces deux régimes pour le 1^{er} janvier 2019.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT Des principes clairs pour une action syndicale cohérente

Les revendications de la CGT en matière de retraites et de financement sont présentées sur son site (<http://www.cgt.fr/La-CGT-propose-des-solutions.html>).

Les développements qui suivent mettent en avant les valeurs et les principes sur lesquels nous construisons notre action et les objectifs revendicatifs sur lesquels nous devons rester mobilisés.

❖ RÉPONDRE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE : l'allongement de la vie doit rester un PROGRÈS

L'allongement de la durée de la vie est indéniable, même si celui-ci n'est pas égal pour tous. Cela résulte de progrès technologiques et notamment médicaux considérables, mais aussi de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail. Il y a donc davantage de retraités qui vivent plus longtemps.

Ces bonnes nouvelles pour l'humanité doivent-elles être perçues comme s'il s'agissait de calamités ?

C'est en effet dans cet esprit que les derniers gouvernements ont abordé le défi démographique et ont prétendu le régler : puisque les retraités vivent plus longtemps, il faut travailler plus longtemps et baisser le niveau des retraites ! Pas question d'augmenter le financement à proportion de la démographie, il faut diminuer les parts (le gâteau des dividendes doit pouvoir, lui, continuer à grandir...) !

Les quarante dernières années ont vu notre système de Sécurité sociale produire une amélioration incontestable du niveau de vie des retraités et des personnes âgées. Il faudrait maintenant revenir en arrière pour préserver la progression du niveau des dividendes ?

L'allongement de la durée de vie doit rester un progrès.

Il faut pour cela revoir le partage des richesses. Non pas entre jeunes et vieux mais entre les rentes et dividendes d'une part (coût du capital), et la rémunération du travail, d'autre part.

❖ Pour consolider la répartition solidaire à prestation définie : il faut faire de l'EMPLOI une priorité

Les trois principes sur lesquels a été construit notre système de retraite à la Libération sont nécessaires et indissociables : **la répartition, la prestation définie et la solidarité.**

La répartition contre toute emprise de la capitalisation : tout le monde prétend défendre la répartition, y compris ➤

le patronat, mais tout est fait pour ménager une place de plus en plus importante à des compléments en capitalisation. Tout financement orienté vers la capitalisation est un financement soustrait à notre système par répartition et donc un facteur de fragilisation.

La prestation définie est une garantie pour l'avenir et l'élément clé de la confiance des jeunes générations dans notre système intergénérationnel. C'est pourquoi le « taux de remplacement » de 75 % (base + complémentaires) doit rester un objectif garanti pour une carrière complète.

La solidarité, organisée à l'intérieur du système de retraite et financée par les cotisations, est alors un droit, lié au travail, permettant de répondre aux aléas du travail – emploi et rémunération – de la santé, du veuvage... C'est le contraire d'une allocation de charité ou d'assistance.



Pour permettre la mise en œuvre de ces principes, **il faut assurer un haut niveau d'emploi bien rémunéré.**

Signalons que l'emploi est la condition indispensable à tout mécanisme de retraite, y compris en capitalisation, par points, par comptes ou en annuités... Les ressources nécessaires au financement proviennent toujours de l'activité économique au moment de la liquidation et donc suivent le niveau de l'emploi. C'est pourquoi les propositions de la CGT en matière de financement ont toutes un double objectif : apporter un financement supplémentaire et contribuer à maintenir ou développer l'emploi salarié et de l'ensemble des travailleurs.

Le mode de calcul des cotisations retraites doit favoriser le développement de la masse salariale. Il s'agit par exemple de moduler les cotisations en baissant celles des entreprises qui donnent priorité à l'embauche et à la progression des salaires et de relever celles des entreprises qui priorisent les revenus financiers.

Ces propositions ont pour objectif de renforcer la qualité des emplois, tant pour le niveau des salaires que pour leur stabilité et les conditions de travail. La retraite étant le reflet de la vie active, la bataille des retraites s'inscrit pleinement dans la bataille de l'emploi, des 32 heures, des salaires et de leur égalité entre les femmes et les hommes, des conditions et de l'organisation du travail.

❖ Assurer l'égalité et la justice avec un SOCLE commun de garanties pour tous

Si les modalités de calcul des retraites diffèrent entre secteur privé et secteur public, les niveaux de pensions à qualifications et carrières comparables sont équivalents. Le COR (Conseil d'orientation des retraites, organisme officiel regroupant les acteurs sociaux et les représentants des régimes) l'a plusieurs fois démontré. Comparer des mécanismes d'acquisition de droits n'a pas de sens, au contraire de la comparaison des niveaux de pensions. La seule vraie différence tient au fait que dans le secteur public, contrairement au secteur privé, la pénibilité est reconnue (sous strictes conditions) et prise en compte depuis longtemps. Mais depuis la dernière réforme elle a déjà été fortement attaquée (par exemple dans la fonction publique hospitalière : terminé le départ à 55 ans pour les IDE, AS...).

Ce qui importe pour la CGT c'est le **socle commun de garanties**, auquel doit aboutir chaque régime, éventuellement par des modalités différentes adaptées aux types de carrières du secteur concerné.

Ce socle, commun à toutes et tous, repose sur des garanties essentielles :

- garantir la possibilité d'un départ à 60 ans (la décision étant à l'initiative du salarié) ;
- pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité, départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition ;
- assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non sur les prix ;
- reconnaître la pénibilité par une politique de prévention et de réparation : amélioration des fins de carrières (par exemple temps partiel) et départs anticipés dans des conditions permettant réellement de les prendre ;
- une politique volontariste d'égalité salariale entre femmes et hommes, améliorant la retraite des femmes et en abondant les ressources des régimes.

❖ Pour COORDONNER l'ensemble du système et assurer la solidarité, il faut réintroduire de la démocratie : nous proposons la création d'une « maison commune » de l'ensemble des régimes de retraite.

La plupart des régimes de retraite disposent d'organes de gestion – en général des conseils d'administration – appelés à suivre les droits, les prestations et les comptes financiers pour chacun d'eux. Même si certains régimes n'en disposent pas (la Fonction publique d'État par exemple) et même si leurs compétences ont été considérablement amoindries au fur et à mesure des dernières réformes, les conditions minimales de débats existent.

En revanche, au niveau du **système** de retraite dans son ensemble, il n'y avait – jusqu'à la réforme Hollande de janvier 2014 – aucune institution chargée du « pilotage » d'ensemble, sinon le gouvernement lui-même avec le ministère des Affaires sociales.

La loi du 20 janvier 2014 a créé un « Comité de suivi des retraites » (CSR), composé de cinq « experts » accompagnés d'un « jury citoyen » d'une douzaine de personnes, renouvelé chaque année par tirage au sort et réuni sur une journée. En juillet de chaque année, période qui ne doit rien au hasard, ces experts – et eux seuls – donnent leur avis au gouvernement sur ce qu'il y a lieu de faire en matière de retraites pour l'année à venir.

Voilà la réponse qui a été donnée à la revendication de la CGT de création d'un organisme de coordination chargé du pilotage d'ensemble ! Nous sommes évidemment loin du compte.

À notre demande de débat social, on a répondu gestion comptable ; à notre revendication de retour de la démocratie sociale, on a répondu technocratie...

En réalité, un nouveau pas a été franchi pour déposséder encore davantage les acteurs sociaux de leur possibilité d'intervention dans la gestion des retraites.

Notre revendication d'une « maison commune » de l'ensemble des régimes restant à construire, **son principe doit être mis en avant**, avec le retour à des élections sociales permettant de réintroduire la démocratie indispensable à la transparence et à la défense commune de notre Sécurité sociale.

La « Maison commune des régimes » aura, entre autres, pour mission d'organiser :

- les solidarités internes aux régimes et entre régimes ;
- l'égalité femmes/hommes ;
- la reconnaissance de la pénibilité ; les solidarités financières entre régimes.

VOUS AVEZ DIT SYNDICALISME ?

Par Thierry Porré (Correcteur retraité)

« Outre les tâches immédiates de réforme des salaires et des conditions de travail, les syndicats doivent poursuivre la conquête des moyens de production pour les mettre au service d'une société sans classes, fondée sur l'égalité économique et politique de tous les hommes. »*

Mettre en exergue un extrait de la déclaration de principe de la Centrale de l'industrie du livre et papier de Belgique, voilà bien une idée de la section des correctrices et correcteurs à la retraite !

Qu'importe les esprits chagrins, nous continuerons, contre vents et marées, à nous référer au passé du syndicalisme, de la CGT, celle de Fernand Pelloutier⁽¹⁾, de la charte d'Amiens. Tiens, nous avons dit Amiens ? Je ne reviendrai pas sur les pitoyables péripéties de la dernière présidentielle... Face à cette déferlante jupitérienne qui veut mettre au pas le mouvement social, la réponse est « en dessous du niveau syndical » ! On avait pris l'habitude de l'autonomie plus qu'engagée (sic) de la CFDT. De quoi en remettre une louche à la nostalgie de celles et ceux qui, peu de temps après les barricades de 1968, se sont vu exclus de la confédération encore fraîchement laïque. En fait pour faire place nette à ceux qui, square Montholon et ailleurs, voulaient faire

du syndicalisme sans militants et sans luttes. Dans la liquidation programmée du Code du travail, la CFDT marche main dans la main avec le patronat organisé et les nouveaux miroirs aux alouettes qui s'agitent du palais de l'Élysée à celui de Chambord !

De l'autre côté, question boutiques syndicales avec pignon sur rue, on avait espéré que le monstre du Loch Ness se réveille enfin. Que l'unité syndicale FO et CGT prenne forme. On peut toujours rêver, même à la retraite. Mais, comme dit le poète, le temps où on cherche à transfigurer la réalité du présent est bien court...

L'unité syndicale dans la lutte pour le respect du monde du travail aura vécu, et pour l'enterrement on est prié de ne pas apporter de fleurs, seulement des regrets.

Cette défaite en presque rase campagne aura envenimé les plaies non encore cicatrisées du mouvement syndicaliste. Pour ce qui est de la CGT, de ses instances officielles comme des militants à la base, on est plus que dubitatif quant à la marche à suivre. Se laisser enfumer (à petit feu ?) dans des réunions avec gouvernement/patronat (ou lycée de Versailles), où on se demande qui mangera qui et à quelle sauce ? Militier dans une opposition fourre-tout où les spécialistes de la politique

sont trop souvent prêts à tout pour l'ombre d'un strapontin ? La palme, pour l'instant, en revient au « líder máximo » de la France insoumise qui veut faire porter le chapeau au mouvement syndical dans la déconvenue générale face à la politique gouvernementale. L'indépendance syndicale, la charte d'Amiens, coupables devant le tribunal de la Sociale ? Sûrement que Jean De Boë n'aurait pas apprécié ! ■ T.P.

* Tiré de la préface de « *Notre Doctrine syndicale* », conférence donnée par Jean De Boë aux Cercles d'études graphiques de Liège et de Bruxelles au début des années 1960.

1) Fernand-Léonce Émile Pelloutier, né à Paris le 1^{er} octobre 1867, décédé le 13 mars 1901 à Sèvres (Seine-et-Oise). Militant syndicaliste révolutionnaire socialiste et libertaire. Secrétaire général, en 1895, de la Fédération des Bourses du travail, il est une des grandes figures du syndicalisme et de l'anarchisme français.

2) Jean Adelin De Boë, né le 20 mars 1889 à Anderlecht (Bruxelles), décédé le 2 janvier 1974 à Watermael-Boitsfort (Bruxelles). Il est typographe, militant libertaire-anarcho-syndicaliste. Fondateur du Syndicat unifié du livre et du papier de Bruxelles puis président de la Centrale nationale de l'industrie du livre (1945-1954). Il sera secrétaire de la Fédération graphique internationale.



M. le Président, ça suffit !

Par Andrée KOLAR

En préambule, petit avertissement : si cet article s'adresse à Monsieur le Président, sans nom propre, c'est parce que je m'adresse à la fonction. Parce que, quel que soit son titulaire, si la même politique, qui dure en gros depuis 1920 – la Seconde Guerre mondiale incluse –, continue d'être pratiquée, les résultats seront identiques, les victoires des travailleurs resteront éphémères, quel que soit le prix qu'elles leur ont coûté, grignotées petit à petit, quelques décrets-lois par ci, quelques ordonnances par là, le Parlement réduit au rôle de chambre d'enregistrement, leurs vrais défenseurs maintenus à l'écart, quand ce n'est pas emprisonnés sous de faux prétextes. Alors, pourquoi stigmatiser un homme quand il ne fait que s'inscrire dans une longue file de dévots d'un seul dieu : le capital !

Dans cette longue file, on trouve des caractères différents, avec chacun son vocabulaire, tantôt flatteur, tantôt méprisant, plus ou moins habile, c'est important l'habileté pour tromper l'électorat. Des mots brillants mais imprécis, jamais d'indication de moyens pour tenir les promesses, jamais de calendrier non plus. C'est toujours, toujours pour demain. Certains furent des tribuns, enthousiasmant les foules, prenant le contre-pied du prédécesseur qui semblait trop sérieux, limite ennuyeux. Ah ! enfin un nouveau bien vivant, cela va changer ! La mandature finie, on attend encore. Les prix des denrées de première nécessité continuent de monter par l'ascenseur quand les salaires montent par l'escalier, quand ils ne sont pas bloqués.

À de certaines périodes, les scandales financiers explosent. C'est une bonne chose (pour les dominants). Cela permet de faire les gros titres indignés dans les médias aux ordres, en jetant en pâture à l'opinion publique quelques noms connus dont les titulaires ont cessé d'être utiles. Devenus inutilisables, ils ont le sort des déchets : à la poubelle. Tant pis pour eux. Et là, il arrive que les travailleurs, las d'une exploitation

supposée d'un autre âge, posent, qui ses outils, qui son ordinateur qu'il ferme, et il arrête tout.

Les vrais dominants, qui ne sont pas des héros, si ça chauffe trop, chargent M. le Président de dissoudre l'Assemblée nationale. On vote, la majorité passe au rouge. Qu'à cela ne tienne. Il faut laisser faire, mais sous contrôle. Le centre-gauche propose une alliance à la gauche (la vraie), qui l'accepte par nécessité, pour que les réformes, les bonnes, aient le maximum de chances de passer. Le Parlement retrouve son rôle, il vote les réformes.

Seulement, voilà : il vote une ou des lois-cadres, mais arrivent les textes d'application, qui relèvent de la réglementation, et qui se concoctent dans le secret des bureaux ministériels, sous l'égide des hauts fonctionnaires issus des milieux aisés, ne serait-ce qu'à cause de la dépense résultant de la longue durée des études nécessaires pour accéder à ces fonctions.

Ceux-ci, de ce fait, sont généralement peu enclins à se soucier de justice sociale, et pour la plupart tiennent à leur poste. Résultat : les lois qui favorisent les « gens de peu » sont facilement vidées de leur contenu, maintenant ou plus tard, progressi-

vement. Cette différence de procédure de validation entre les lois et leurs textes d'application est l'un des meilleurs outils à utiliser pour neutraliser les meilleures d'entre elles, et en silence. À part les juristes, qui va se soucier des textes d'application ? Peut-être quelques syndicalistes particulièrement méfiants... que personne n'écouterait !

Et ça repart pour un tour, en faveur du capital.

Monsieur le Président, vous feriez bien d'y réfléchir. De plus en plus de citoyens et de citoyennes lambda, dont je suis, s'intéressent à l'histoire contemporaine et commencent à saisir, suffisamment tôt, de quelle manière vous, et ceux qui pensent comme vous, vous les roulez dans la farine. Insultes ou sourires de commande n'y changeront rien. Un jour, probablement pas si lointain, un vent de fronde va se lever. Attention au raz-de-marée populaire !

Et pacifique. Un autre piège ne fonctionne plus : la révolution armée. Y pousser le peuple était bien pratique, pour conclure par une « semaine sanglante ». Tant pis pour vous et ceux qui partagent vos illusions. N.I. ni, c'est fini. ■

Pour Bernard THIBAUT, ancien secrétaire général de la CGT et membre du conseil d'administration de l'OIT :

« Il y a plus de morts par le travail (2400000 par an) que ceux dus aux guerres ; près de la moitié des travailleurs dans le monde n'ont pas de contrat de travail ; 152 000 000 d'enfants sont contraints de travailler ; et surtout, plus de la moitié de la population dans le monde n'a pas de système de protection sociale, de droit de grève, et les libertés syndicales sont loin d'être un droit universel. »

NEUF MOIS APRÈS...

Par Georges CONGI

Neuf mois après sa désignation, le gouvernement, tel un laboureur obstiné, continue de mettre en place ses néfastes réformes. Droit du travail, fiscalité, il s'attaque à l'école, au baccalauréat, à l'université, à l'hôpital, à l'agriculture, à la fonction publique, à la SnCF...
Pour que la pilule passe mieux auprès des Français, il multiplie les concertations, les consultations locales ou nationales. Tout cela n'est que baliverne, à l'arrivée il fait passer ce qu'il avait prévu...

Rupture conventionnelle

Les candidats sont nombreux : Peugeot, qui a fait plus de 1,5 milliard de bénéficiaires au premier semestre, va supprimer 1300 postes, Enedis 2000 d'ici à 2020, Carrefour 2400 plus la fermeture de 273 Carrefour City, Pimkie 208. D'autres entreprises étudient le nombre de suppressions possibles : *le Figaro*, les Inrocks, Engie, Tupperware ferme son usine et supprime donc 235 postes, Bottin Pages Jaunes 1000 postes, Castorama et Brico dépôt 409, IBM-France 100.

Cette loi permet au patronat de se débarrasser des plus anciens, ceux qui ont les plus hauts salaires, puis il embauche au Smic.

On nous parle de retraite à 65 ans, voire à 67 ans ; mais quand ça arrange le patronat, les salariés qui ont 57 ans et plus, qui ont les annuités, après trois années au chômage ils partent à la retraite à 60 ans. Allez comprendre !

Fonction publique

Le gouvernement étudie une loi pour une refonte complète du statut du fonctionnaire. Il prévoit 120000 départs volontaires et, cerise sur le gâteau, les salaires au mérite ! Il va y avoir du « stroumpf » !

Hausse des prix

Après les nombreuses hausses qu'il y a eu au 1^{er} janvier, ça continue en février : gaz 7 %, mutuelles 2 %, autoroutes 2 %, le péage pour traverser le viaduc de Millau passe de 7 à 8,30 euros. Ça fait cher le kilomètre !

SDF : Macron a tout faux

Cet été, alors que les CRS démantelaient un campement de migrants, le Président a dit : « Je ne veux plus voir une tente ou un SDF dans la rue d'ici la fin de l'année. »

Aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur essaie de minimiser le nombre de SDF qui couchent dans la rue malgré l'hiver rigoureux : une cinquantaine !

Une étude, faite par des bénévoles, donne le nombre de 3000 (11 sont morts de froid).

Migrants

À Calais, le nombre de migrants augmente tous les jours. Dernièrement, une rixe a éclaté entre bandes qui a fait 13 blessés dont 5 par balles.

Le Premier ministre a présenté en Conseil des ministres un texte qui contient deux mesures qui agitent le monde politique : allongement de la durée de rétention et réduction, en parallèle, du temps de recours devant la Cour nationale du droit d'asile. Ce qui donnera plus de possibilités pour expulser les migrants.

L'Angleterre n'étant plus dans l'Union européenne, pourquoi nos gouvernants s'obstinent-ils à garder les

migrants en France ? On peut penser que la France touche de l'argent pour les garder.

Le gouvernement s'occupe de tout

Intermarché lance une promotion sur Nutella et les couches de bébé de moins 70 %, s'ensuit une bousculade qui, il y a quelque temps, n'aurait été qu'un fait divers mais se transforme aujourd'hui en affaire d'État.

Le gouvernement en profite pour lancer un projet de loi qui interdira aux grandes surfaces de faire des rabais trop importants. Cette loi sera censée mettre fin à la guerre des prix entre distributeurs et redonner un peu d'air aux agriculteurs.

Plus de vente à perte : cela signifie que les supermarchés devront vendre un produit au prix d'achat, majoré de 10 % pour couvrir les frais de logistique et de transport.

Les promotions seront encadrées : fini le « un produit acheté, un produit offert », seul « 2 produits achetés, un offert » sera toléré.

Les agriculteurs seront mieux rémunérés, les grandes surfaces suivront, et le couillon de la farce sera toujours le consommateur. Cette réforme ne passera pas par l'Assemblée mais par ordonnance.

SNCF

Le rapport Spinetta est une déclaration de guerre envers les cheminots. Il sert la soupe aux intérêts des financiers et au privé.

D'après le Premier ministre, pour les cheminots embauchés avant les nouveaux statuts il n'y aurait aucun changement : ils garderaient les avantages acquis. Les syndicats pensent que près de 9000 kilomètres de lignes déficitaires seront supprimées et remplacées par des autobus.

La mise en concurrence, et donc la casse du statut de l'entreprise publique au prétexte d'une adaptation de son organisation aux transports, est clairement établie.

Le Premier ministre veut que ça aille vite, et pour ce faire veut passer par les ordonnances (ça devient une habitude).

Le Président du Sénat a averti que, si c'était le cas, le gouvernement peut s'attendre à une riposte virulente.

Éducation

Le baccalauréat n'a pas fini d'alimenter la machine à nostalgie. La réforme présentée par le ministre Blanquer vise à transformer profondément l'examen : suppression des séries scientifiques, littéraires et économiques au lycée. Ce nouveau bac consistera en 4 épreuves écrites : le français en 1^{re}, deux épreuves dites de spécialités en avril, la philo en juin ainsi qu'une épreuve orale de vingt minutes.

Ce nouveau bac n'a pas l'air d'enthousiasmer les lycéens, qui appellent à manifester.

suite page 17 ➤

Mai 68

10 millions de grévistes, un seul survivant : Daniel Cohn-Bendit ?

Par Bernard ENGGASSER



À l'heure où j'écris, on ne sait pas sur quel pied notre monarque Macron va danser pour marquer le 50^e anniversaire de Mai-68. Il est vrai qu'il a déjà devancé l'événement en balayant la plupart des acquis d'il y a cinquante ans !

Le bruit courait que Cohn-Bendit pourrait être chargé de la commémoration. Faire le bouffon de notre monarque ça lui irait tellement bien, lui qui a toujours servi d'idiot utile à l'oligarchie de notre pays.

Sans doute va-t-on assister au même scénario que pour le 40^e anniversaire en 2008. À l'époque, Acrimed* avait dénoncé la couverture médiatique : « Pour évoquer une grève générale d'une ampleur exceptionnelle parmi des millions d'étudiants, d'ouvriers, d'artisans ou d'artistes, qui a été sélectionné par les "grands" médias ? À qui ont-ils confié le soin d'analyser un mouvement que tous les commentateurs s'accordent à replacer dans un contexte de contestation mondiale ? À qui ont-ils confié le soin de tirer les enseignements de mai 1968 ? À un petit groupe autoproclamé "experts ès 68", à des porte-parole rétrospectifs, dont nombre de radios, chaînes de télévision, quotidiens et magazines relaient les leçons : Glucksmann, Rotman, Hamon, July, Joffrin... Parmi eux, un nom émerge sans contestation : celui de Daniel Cohn-Bendit... Des différences existent entre l'analyse de "Dany", celles des quelques autres "anciens autorisés" et celles des principaux responsables éditoriaux. Mais toutes vont dans le même sens, toutes convergent pour enterrer 68 sous les fleurs. Des fleurs culturelles, par exemple quand Laurent Joffrin explique, le 28 mars dans "Libération" : "Si la masse se mit en mouvement, c'était pour des raisons culturelles, et non directement politiques : il fallait en finir avec l'archaïsme des mœurs et des mentalités." Ou encore quand Serge July rebondit le 9 avril dans

l'émission "Ce soir ou jamais" de France 3 : "Le mouvement, lui, il était sur les mœurs, il était sur changer la vie, sur la liberté, et en fait le mouvement était très libertaire"...

« Ainsi, Cohn-Bendit est apprécié autant pour ses qualités d'invité que pour sa contribution à l'élaboration d'une version consensuelle de Mai-68 qui s'impose dans les médias : une présentation qui met en avant la révolte culturelle, générationnelle et estudiantine mais laisse à l'arrière-plan la mobilisation ouvrière et la grève générale. Se construit ainsi l'histoire d'un mouvement moins conflictuel et dont la finalité aurait été, somme toute, de préparer la société française à l'entrée dans "la modernité". »

Mettre à l'arrière-plan la mobilisation ouvrière, préparer la société française à l'entrée dans la « modernité », ce sont bien là les tenants et les aboutissants de la politique de notre mal-aimé monarque. Modernité signifiant pour lui... liberté des oligarques du pays à s'enrichir, tels les renards dans un poulailler, sur le dos du peuple... comme sous l'Ancien Régime !

Après avoir restreint les droits syndicaux dans l'entreprise, il s'apprête à vider la Sécurité sociale de son contenu, pour la livrer aux requins de l'assurance et des mutuelles privées.

Allons-nous célébrer ce 50^e anniversaire dans la résignation ? Cela se limiterait à une sorte de « fête religieuse » des nostalgiques du passé ! Ensemble, salariés, privés d'emplois, retraités et étudiants, défendons et reconquérons nos droits pour des jours heureux... alors Mai-68 vivra !

*Acrimed est une association remplissant les fonctions d'observatoire des médias en réunissant des journalistes et salariés des médias, des chercheurs et universitaires, des acteurs du mouvement social et des « usagers » des médias.

Il y a des contrevérités qui sont tenaces concernant le rôle de Georges Séguy et de la CGT lors des événements de Mai-68. Contrairement à ce qui est affirmé par les médias et la réaction, il n'y a jamais eu d'accord de Grenelle mais des négociations et un constat de Grenelle.

La commission administrative de la CGT considéra qu'« il est clair que les résultats des négociations de la rue de Grenelle ne sont pas suffisants pour amener une solution au conflit. Les salariés ne sauraient s'en satisfaire ». Cependant, la CGT avait relevé deux points : l'augmentation du Smig, d'une part, et la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise, considérant que c'était une victoire d'importance. Dès lors, comme elle s'y était engagée, la CGT consulta les travailleurs. Des milliers de réunions de grévistes vont se tenir. Ces propositions sont jugées insuffisantes et la poursuite de la grève est décidée.

Georges Séguy a été un grand dirigeant de la CGT, fidèle à la classe ouvrière. Respecter la vérité historique c'est lui rendre hommage. B.E

PLURALIA FAIPEFS FAIT DES MILIERS DE VICTIMES

...OPRÉS DE MISERE VERS UN AUTRE PIS D'ACCUEIL!



Des choix favorables aux plus riches...



En voici une nouvelle confirmation

Flash éco / Étude OFCE

Ce n'est pas un scoop de dire que les choix du président de la République et de son gouvernement profitent surtout aux plus riches. Néanmoins, il n'est pas inutile de le rappeler de temps en temps, preuves à l'appui.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) vient de publier son analyse du Budget 2018⁽¹⁾. Celle-ci confirme que les choix budgétaires de ce gouvernement profitent surtout aux contribuables les plus riches. Constat qui rejoint l'analyse de la CGT⁽²⁾.

D'après l'étude de l'OFCE : « Les choix fiscaux du budget 2018 sont marqués par la réduction de la fiscalité du capital (réforme de l'ISF et mise en place du Prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital, PFU) et par la poursuite de la baisse de la fiscalité pour les entreprises entamée sous François Hollande (baisse de l'impôt sur les sociétés et hausse du taux de CICE). A contrario, hors fiscalité du capital, les autres prélèvements nets sur les ménages seront accrus, les mesures fiscales visant à redonner du pouvoir d'achat aux ménages (baisse de la taxe d'habitation et des cotisations sociales, crédit d'impôt sur les services à la personne...) ne suffisant pas à compenser l'effet négatif de la hausse de la fiscalité indirecte (tabac et écologie) et de la CSG. »

Plus précisément, l'étude constate : « En ce qui concerne l'impact redistributif des mesures nouvelles pour les ménages, celles-ci devraient être en 2018 largement au bénéfice des 2% de ménages du haut de la distribution qui sont ceux qui détiennent le capital mobilier le plus important. Mais à contrario, pour les ménages du bas de la distribution, les revalorisations en fin d'année des minima sociaux ne compenseront pas le relèvement de la fiscalité indirecte pour les ménages qui le subissent. Pour les « classes moyennes », les

mesures nouvelles devraient avoir un impact net nul. Les ménages situés au-dessus des « classes moyennes » mais en dessous des 2% les plus aisés verraient leur niveau de vie baisser. »

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT AUX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE

Flash éco / Étude OFCE

Certaines mesures budgétaires qui ont un impact négatif sur le pouvoir d'achat, comme la hausse de la CSG et celle du prix du tabac et des carburants, sont immédiatement appliquées, tandis que d'autres mesures, comme la baisse de certaines cotisations sociales, sont étalées dans le temps. De ce fait, l'impact de l'ensemble de ces mesures sur le pouvoir d'achat varie dans le temps. Dans l'immédiat, les ménages et notamment ceux à revenu modeste subiront une baisse de leur pouvoir d'achat au cours des premiers mois de l'année.

Selon l'étude de l'OFCE : « Le pouvoir d'achat sera marqué négativement au premier trimestre 2018 (- 0,5 point de revenu disponible brut, RDB) en raison du transfert partiel des cotisations salariés / CSG (malgré la prime de compensation pour les fonctionnaires et la baisse de cotisations pour les indépendants) et de la hausse de la fiscalité écologique et des prix du tabac. Au deuxième trimestre, les baisses de la fiscalité directe soutiendront le pouvoir d'achat, à travers notamment la réforme de l'ISF et l'élargissement du crédit d'impôt relatif aux emplois à domicile acté fin 2016. À l'inverse, la fiscalité indirecte continuera de peser sur le pouvoir d'achat. Finalement, la fiscalité et les prestations sociales, à travers la revalorisation de l'Allocation adulte

handicapé (AAH), permettront de soutenir le pouvoir d'achat respectivement de 0,3 et 0,1 point de RDB. Enfin, au dernier trimestre 2018, le pouvoir d'achat accélérerait nettement (+ 1,2 point de RDB) sous les effets conjugués de la deuxième tranche de baisse de cotisations, du premier volet de suppression de la taxe d'habitation... et des revalorisations de la Prime d'activité en octobre et de l'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (Aspa) en novembre. Finalement, les effets de la fiscalité directe et indirecte et des revalorisations de certaines prestations sociales, bien qu'ayant des effets significatifs sur la distribution des niveaux de vie, [...] seraient quasiment neutres sur le pouvoir d'achat en moyenne en 2018. »

HAUSSE DES INÉGALITÉS

Selon l'étude de l'OFCE, les 5% des ménages les plus modestes devraient voir leur niveau de vie se réduire sous l'effet des mesures décidées. A contrario, les 5% de ménages les plus aisés devraient profiter pleinement des réformes sur la fiscalité du capital mobilier et verront leur niveau de vie s'accroître de 1,6% en moyenne par unité de consommation (UC)⁽³⁾.

Note de lecture :

(1) Les mesures sociofiscales du budget 2018 devraient accroître de 1,6% le niveau de vie des ménages appartenant aux 5% les plus aisés (dernier vingtile).

(2) Sources : Insee, enquête « Revenus fiscaux et sociaux 2013 » (actualisée 2015) ;

(3) Insee, Drees, modèle Ines 2015, calculs des auteurs.



La CSG :

historique et enjeux

Par Gérard RODRIGUEZ*, du conseil d'administration de l'IHS Cgt

La contribution sociale généralisée (CSG) a été mise en œuvre dans le cadre de la loi de finances 1991 par le gouvernement de Michel Rocard⁽¹⁾.

Elle a été adoptée dans le cadre de l'article 49-3 de la Constitution. Initialement, la CSG a vocation à se substituer à une partie des cotisations sociales de la branche Famille de la Sécurité sociale. Elle s'applique aux revenus d'activité et aux revenus de remplacement (retraites, chômage...) ainsi qu'aux revenus du patrimoine et aux produits de placement. S'agissant des revenus d'activité, l'assiette sur laquelle est calculée cette nouvelle contribution est beaucoup plus large que celle des cotisations sociales.

Après la Seconde Guerre mondiale, aller vers plus de justice sociale apparaît bien comme une condition de la paix dans le monde. Les pays qui mettent en œuvre des dispositifs de protection sociale à cette fin ont schématiquement le choix entre deux options : un système universel type « filet de sécurité », dit « beveridgien », financé par l'impôt, ou un système dit « bismarckien », plus assurantiel, reposant sur les cotisations sociales.

Les intentions, affichage et réalité

Certains pays, c'est le cas de la France, feront le choix d'une solution mêlant les deux conceptions selon des dosages variables. De ce point de vue, le statut de la CSG fera l'objet de nombreuses controverses : elle fut confirmée comme un impôt par le Conseil constitutionnel puis par la Cour de cassation dans un premier temps ; cette dernière changera ensuite de position, affirmant par un arrêt⁽²⁾ « la double nature de la CSG, qui constitue un impôt au sens de l'article 34 de la Constitution et une cotisation sociale au sens du règlement CEE n° 1408-71. Elle concilie ainsi les jurisprudences nationale et communautaire sur la nature juridique de la CSG ».

Revenons maintenant aux attendus qui ont présidé à l'instauration de cette nouvelle contribution. On

retiendra particulièrement :

- volonté de diversification et d'élargissement des sources de financement au motif de plus de justice sociale et du caractère universel de la Sécurité sociale ;
- meilleure maîtrise de l'évolution des dépenses sociales ;
- progrès démocratique, car, contrairement aux cotisations du seul ressort, à l'époque, de l'État, l'évolution des taux de la CSG sera votée par le Parlement ;
- allègement des « charges patronales » au bénéfice de l'emploi.

Sur le premier point, ce qui revient le plus souvent c'est que, si la Sécurité sociale profite à tout le monde, tout le monde doit participer. Cette question de l'universalité a été portée par les principaux acteurs de la création de la Sécurité sociale, dont Ambroise Croizat, qui ont tout fait en leur temps pour que la Sécurité sociale concerne l'ensemble des actifs⁽³⁾. Sur cet aspect, ils se sont heurtés à de très nombreux obstacles, dont l'opposition, que l'on peut qualifier d'idéologique, des non-salariés qui refusent, notamment au nom de la liberté individuelle, de se voir imposer une affiliation obligatoire à la Sécurité sociale. Mais ils ont rencontré également une difficulté d'une tout autre nature, puisque fonctionnaires, électriciens et gazières, mineurs, cheminots... disposent déjà à ce moment-là de régimes de protection sociale très avancés, avec des garanties bien supérieures

pour la retraite à celles qui vont entrer en vigueur à la création de la Sécurité sociale. La relative « modestie⁽⁴⁾ » des dispositions initiales en matière de retraite⁽⁵⁾ tient aux rapports des forces du moment qui ont permis, certes, l'édification d'un système solidaire, en rupture avec les logiques assurantielles et d'assistance précédentes, mais n'ont pas permis d'imposer des paramètres identiques ou se rapprochant de ceux en vigueur dans les régimes historiques⁽⁶⁾.

Néanmoins, il faut prendre en compte deux évolutions importantes qui vont conduire à l'élargissement progressif de la surface des cotisants : la salarisation des actifs et l'augmentation du taux d'emploi des femmes. Le recensement de 1946 indique que 35 % des actifs sont dans l'agriculture, donc essentiellement non salariés, pour passer à un peu plus de 5 % en 1990⁽⁷⁾. Le taux de salarisation a déjà atteint 70 % en 1962, puis 85 % en 1990. Quant à l'activité des femmes, selon le recensement de 1946, elles représentent 38,3 % de la population active, principalement dans l'agriculture. Ce chiffre est à rapprocher des 42 % d'emplois occupés par des femmes en 1990. Il faut noter également que, dans les années qui suivent la création de la Sécurité sociale, la plupart des autres régimes – salariés ou non, fonctionnaires, agriculteurs, professions libérales... – vont entrer dans le giron de la Sécurité sociale, selon diverses formules et modalités

et à différents niveaux (maladie et/ou vieillesse et/ou famille). Si bien que, au moment de la création de la CSG, on peut affirmer que, non seulement la Sécurité sociale est universelle en termes de prestations, mais qu'elle l'est aussi en termes de contributeurs, même s'il y aurait beaucoup à dire sur les niveaux de contribution des uns et des autres. Observons que, en 2016, la CSG repose principalement sur les revenus du travail (70 % de la CSG) et les revenus de remplacement, eux-mêmes issus, directement, du travail, à raison de 20 %, soit 90 % du total.

Passons maintenant à l'argument de la maîtrise des dépenses sociales. Assurément, il est très connoté idéologiquement. De manière sous-jacente, il suppose que :

- les dépenses sociales sont toujours trop élevées et ne peuvent que dériver ;
- la gestion, dès lors qu'elle est placée, même très partiellement, sous la responsabilité des travailleurs, ne peut déboucher que sur des dépenses inconsidérées, donc des déficits.

Rappelons que la dramatisation autour du prétendu trou abyssal de la Sécurité sociale bat déjà son plein dans ces années-là. L'évolution ultérieure de la situation financière de la Sécurité sociale, qui témoigne de l'absence totale d'efficacité de la CSG, dispense de développer davantage.

La CSG, un progrès démocratique ?

Ce qui est certain, c'est que l'instauration de la CSG s'inscrit dans un processus long d'étatisation de la Sécurité sociale. Les ordonnances de 1967 en constituaient un moment important en dépossédant le monde du travail de la gestion des caisses, par l'instauration du paritarisme, mais transférant en fait l'essentiel des responsabilités à l'État, les conseils d'administration étant placés sous son contrôle. Le dernier argument cité est celui de l'allègement des « charges patronales » au bénéfice de l'emploi. Dans le cas du système de cotisations sociales mis en place à la Libération, ce qui pose un énorme problème au patronat, mais pas seulement, c'est qu'il met en évidence de manière permanente l'affrontement capital/travail. Pendant une longue période, les cotisations sociales vont augmenter, surtout la part dite « patronale », ce

qui signifie qu'une part de la valeur ajoutée qui revenait initialement au capital passe du côté du travail. On comprend mieux pourquoi le patronat a toujours combattu le principe des cotisations sociales et qu'il lui préfère, il va sans dire, un dispositif fiscalisé du type de la CSG. Reconnaissons que, du point de vue patronal, l'instauration de la CSG relève du génie, et ce pour plusieurs raisons. Si, initialement, elle s'est substituée à une partie des cotisations famille, la substitution s'est ensuite élargie⁽⁹⁾ aux cotisations maladie et vieillesse. Pour le patronat, le bénéfice est quasi immédiat. Par l'instauration de la CSG et l'élargissement de son assiette⁽¹⁰⁾, les patrons profitent d'une externalisation de la conflictualité potentielle autour du financement de la Sécurité sociale. Si la CSG finance la Sécurité sociale, une augmentation future de celle-ci les concerne moins. Plus fort encore, ils ont fait acter par un gouvernement de gauche que le prétendu « coût du travail » est trop élevé. Dans les termes de 1990, et dans la bouche de Michel Rocard, cela donne : « Elles [les cotisations sociales] reposent, pour l'essentiel, sur les salaires et pèsent ainsi sur le coût du travail, donc sur l'emploi. » Cela donne aussi la réponse suivante du Premier ministre à l'interpellation de Louis Pierna, député communiste, qui évoque « les cadeaux au patronat » : « Non à l'emploi ! Cessez de confondre les moyens des entreprises avec des fortunes personnelles ! Vous naufriguez la France avec cette erreur permanente ! [Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.]⁽¹¹⁾ » Notons enfin que, si les taux de la CSG ont connu plusieurs augmentations, c'est sous un autre gouvernement de gauche, celui de Lionel Jospin, que sera décidée la hausse la plus conséquente. Le taux principal, passé successive-

ment à 2,4 % en 1993 et aussi à 3,4 % en 1997, sera porté à 7,5 % par le gouvernement Jospin en 1998, soit une augmentation de quatre points. ■ G.R.

* Les Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale

1 - Loi n° 90-1168 du 29 décembre 1990, articles 127 à 135.

2 - 15 juin 2000.

3 - L'ordonnance du 4 octobre 1945 indique : « Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation des dites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur. »

4 - Il ne s'agit évidemment pas ici de minorer l'importance, à tous points de vue, de la création de la Sécurité sociale.

5 - Les taux de liquidation sont respectivement de 20 % à 60 ans et 40 % à 65 ans, contre 75 % à 60 ans, voire moins, dans la fonction publique, moyennant dans tous les cas la réalisation de certaines conditions d'ancienneté...

6 - Régimes de la fonction publique, des cheminots, des électriciens et gaziers, des mineurs, qui vont devenir les régimes spéciaux.

7 - Marchand (Olivier), « 50 Ans de mutations de l'emploi », Insee Première, n° 1312, septembre 2010.

8 - Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2018.

9 - À ce propos, la prochaine étape, annoncée dans le PLFSS 2018, sera une substitution à la totalité des cotisations salariales maladie et Unédic, qui subsistent.

10 - Il reste encore du chemin avant une substitution complète. En 2016, si 90 milliards d'euros ont été collectés au titre de la CSG, les cotisations se sont élevées à 260 milliards d'euros.

11 - Compte rendu des débats, Assemblée nationale, 15 novembre 1990.



À venir : la paix ou l'apocalypse ?

Par Andrée KOLAR

Nous voici donc en 2018, soixante-treize ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et quarante-trois ans après la conquête de son indépendance par le Vietnam, d'abord contre la colonisation française puis, la partie Nord du Vietnam étant devenue un pays communiste, contre la mainmise des États-Unis, qui prétendaient venir en aide à la partie Sud, capitaliste.

Comment a fini la Seconde Guerre mondiale en Asie ? Par le bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki.

Comment a fini la lutte pour l'indépendance du Vietnam ? Par d'immenses surfaces de terre cultivables copieusement arrosées d'« agent orange », un défoliant ultratoxique y compris pour la population. Ces deux opérations ont empoisonné d'innombrables victimes de telle manière qu'il naît encore aujourd'hui des enfants handicapés parce que leurs grands-parents ou mêmes arrière-grands-parents ont été touchés.

Les dominants des pays les plus avancés, États-Unis et Europe, ont-ils tiré la leçon de ces deux terribles expériences ? À voir leur politique, aucunement.

Il suffit de regarder le petit jeu auquel se livrent Donald Trump et Kim Jong-un, le premier menaçant l'autre de lui envoyer des projectiles nucléaires et le second envoyant des

vecteurs de projectiles de même nature, chargés ou pas, on n'en sait rien, à des distances équivalentes de celles qui le séparent des États-Unis. Et en Europe ce n'est pas mieux. Les pays dotés de matériel nucléaire, dont la France et le Royaume-Uni, travaillent au perfectionnement, si l'on peut dire, de leur armement nucléaire. Dûment encouragés par M. Trump, qui exige d'eux – au moins de ceux qui font partie de l'Otan – qu'ils augmentent leur budget défense. Et lui même annonce que l'armée états-unienne va bientôt disposer d'armes nucléaires miniaturisées utilisables sur le champ de bataille.

Peu importe si pendant ce temps-là l'argent manque pour les hôpitaux, l'éducation, la construction de logements qui résoudrait le problème des sans-abris, tout en contribuant à diminuer le chômage. Etc.

Et cela en fermant les yeux sur l'énorme fraude fiscale, qui cesse d'en être une dès qu'elle s'appelle « optimisation fiscale ». Ce mot figure en toutes lettres dans l'intitulé de certains cabinets juridiques de conseillers fiscalistes, qu'on laisse bien tranquilles pendant qu'on criminalise à la moindre occasion l'action syndicale ! Il est vrai que cela n'empêche pas les dividendes d'engraisser, alors... Quand commencera la chasse aux sociétés atteintes d'obésité du profit ? Il est vrai que l'armement confié au privé, ce qui est un comble en regard du secret défense, est un secteur

hautement rentable. Alors, du moment que ça rapporte...

Il y a quelques jours, en reprenant la lecture d'un livre intitulé *la Révolution industrielle du Moyen Âge*, de Jean Gimpel (éditions du Seuil, 1975), j'ai fait la découverte suivante : au XII^e siècle, époque entre autres de l'invention de l'arbalète, les cardinaux réunis en concile à Latran en Italie ont décidé de condamner l'usage de cette nouvelle arme, jugée trop meurtrière. Certains ont même proposé d'excommunier ceux qui en feraient usage, eux-mêmes ou par leurs subordonnés. La première conférence de limitation des armements, en quelque sorte. Il y a près de neuf siècles. Ça fait un bail ! Et on n'est toujours pas arrivé à conclure qu'il faut se mettre d'accord pour commencer effectivement à désarmer ? Alors qu'avec les armes actuelles nous pouvons très bien déclencher l'apocalypse, et sans Satan ni l'Antéchrist. Il est déjà tard pour s'attaquer au réchauffement climatique dû à la pollution de l'atmosphère par les gaz à effet de serre, sans compter les sols rendus stériles par abus de produits chimiques, etc. Et cela alors que, dans un moment de lucidité hélas passager, les gouvernements des pays qui ont gagné militairement la Seconde Guerre mondiale ont enfin trouvé le moyen de fonder réellement le droit international, sous la pression des peuples. Ce texte fondamental, c'est la Charte

des Nations unies, qui commence par : « Nous, peuples des Nations unies... » Malheureusement, un droit international fondé sur la volonté des peuples n'avait aucune chance de plaire aux gouvernements en place, quels qu'ils soient. Et à l'aide, comme toujours, de modifications de forme, pour des raisons dites techniques mais en fait permettant de renforcer les représentants des gouvernements au détriment des délégués à l'Assemblée générale des Nations unies, le discours en vogue parla beaucoup de l'ONU, mais la charte fut mise sous le boisseau. Si bien que, dans la tête du citoyen ordinaire, le secrétaire général de l'ONU, qui n'a qu'un poste d'« organisateur », se transforma en une sorte de président d'un gouvernement mondial. Ce qui permit, sous l'égide encore une fois des États-Unis, la création de l'Otan, alliance militaire totalement illégale, sans que personne n'y trouve à redire. Alliance totalement illégale en regard de la charte mais qui ne fait que croître et embellir.

Il y a au moins une chose qui pourrait être faite, l'expérience a déjà été faite dans les années 1960 avec succès : que la France sorte de l'Otan, où elle n'a rien à faire. Ce pays qui a au moins quinze siècles d'histoire n'a aucune raison d'être le gentil petit

caniche des États-Unis, pour leur servir de supplétif, comme dans la guerre en Libye en 2011. Chacun sait ce que ça a donné : un pays africain qui marchait bien, qui avait résolu le problème de l'eau potable en amenant au nord, très peuplé, l'eau du Sud quasi désertique, entre autres choses (voir *Planète Paix*, revue mensuelle du Mouvement de la paix n° 561, avril 2011), et qui fournissait du vrai travail aux migrants en route vers l'Europe, est devenu un champ clos où s'entretient des bandes armées dont les migrants sont les premières victimes. Et cela, de plus, en contradiction formelle avec la charte, qui condamne clairement l'ingérence, sauf cas d'exception soumise à des conditions très strictes.

Jusqu'à quand cette soumission au bon vouloir des États-Unis va-t-elle durer ? Le peuple français ne manque pas de raisons valables pour quitter l'Otan. C'est un pays qui a gagné son indépendance en ayant pris sa part dans la défaite (apparente, malheureusement) du nazisme. Nous n'avons nul besoin d'augmenter encore le budget de la Défense ; il conviendrait même d'arrêter la recherche au service du nucléaire militaire. Le nucléaire civil, lui, a besoin de nouvelles recherches, ne serait-ce que pour le nucléaire médical, qui a permis de très

grands progrès dans son secteur, et les usines d'armement peuvent être progressivement reconverties. Nous sommes dans une période de transition technologique exigée par la limitation du réchauffement climatique. Cela peut fournir beaucoup de travail si, évidemment, on exige des grands capitalistes français qu'ils investissent en France et y paient leurs impôts. À condition d'en finir avec le traitement privilégié réservé aux VIP jusque dans les prisons et dans un pays qui a pour devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Il serait temps également que sur Internet, à côté des réseaux dits « sociaux » qui sont pour beaucoup des boîtes à ragots, il y ait des réseaux puissants de véritable information, qui rappellent l'existence du vrai droit international et travaillent à élever le niveau d'information du peuple français. Le pouvoir les tolérerait-il ? Il y a en tout cas quelques tentatives intéressantes de ce côté-là, mais toujours limitées financièrement. Réfléchissons-y et, surtout, gardons l'espoir, les peuples unis peuvent empêcher l'apocalypse. Et si c'était le peuple français qui commence ? Ce ne serait pas la première fois dans son histoire.

Alors, croyons-y, et allons-y. ■ A.K.

► Suite de la page 11

Santé

La ministre de la Santé pense que le paquet de cigarettes à 10 euros incitera les fumeurs à décrocher. Erreur ! Un fumeur trouvera toujours le moyen de se procurer de quoi fumer. Rappelons-nous pendant la guerre, le tabac était rationné, alors ils fumaient du trèfle, de l'armoise, voire de la barbe de maïs. Là où il y a une frontière, le fumeur va s'approvisionner à l'étranger, et les buralistes ferment les uns après les autres.

On nous dit que cela coûte cher à la Sécu, donc aux contribuables. La vérité c'est que ça rapporte beaucoup d'argent dans les caisses de l'État et que les buralistes ne pèsent pas trop lourd lors des élections.

Pourtant, il y a une autre maladie qui coûte cher à la Sécu : l'alcoolisme. Que ce soit la gauche ou la droite, personne n'a osé s'attaquer au vin et au champagne. Il est vrai que les propriétaires des grands crus font partie de l'aristocratie française et que ces vins prestigieux sont exportés dans le monde entier.

Il faut dire que ça ferait désordre, lorsque le sommelier présente une bouteille de château-d'Yquem ou un saint-émilion, de lire sur l'étiquette « le vin tue », comme sur les paquets de cigarettes.

Avec Macron ça peut changer ! Invité dans une émission

sur France 2, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, n'y va pas par quatre chemins : « Le vin est un alcool comme les autres. » L'industrie du vin laisse croire que le vin est différent des autres alcools. Pour la santé publique, boire du vin, de la bière ou du whisky, il a zéro différence.

La réplique du président Philippe Bourrier (nouveau président du conseil interprofessionnel des vins du Roussillon) ne se fait pas attendre : « Il n'est pas question de laisser stigmatiser le vin. » Affaire à suivre...

La prochaine réforme importante sera celle de la retraite. Toutes les retraites existantes seront regroupées en une seule. Quelle que soit la profession de chaque salarié, il achètera un nombre de points, au prorata de ses revenus, qui lui seront rachetés au moment de prendre sa retraite. Cela s'appelle « la retraite par points », qu'à la Cgt nous avons combattue bec et ongles il y a une vingtaine d'années.

Que deviendront les caisses Agirc et Arrco ?

Macron devrait faire attention : quand on veut aller trop vite on finit par tomber.

Macron, en neuf mois, a lancé plus de réformes que ces prédécesseurs en un mandat. Il faut dire qu'il a une arme secrète : il n'y a pas besoin de soporifiques pour endormir les Français.

J'espère que tous les mécontents, ils sont nombreux, seront à côté des cheminots le 22 mars afin de faire comprendre au Président que trop c'est trop. ■ G.C.

Le gouvernement a augmenté de 1,7 point la CSG afin de compenser la suppression des cotisations d'assurance-chômage et maladie des salariés du secteur privé

Au total, ce sont plus de 20 milliards d'euros supplémentaires qui vont entrer dans les caisses de l'État.

Une mesure injuste pour des retraités très maltraités et qui concerne les pensions de 7 millions d'entre eux, dont 2,5 millions ne percevront aucune compensation. Et cela fait vingt-cinq ans que leur pouvoir d'achat est régulièrement attaqué par les gouvernements successifs.

Retour sur vingt-cinq ans de coups de bambou fiscaux

1993 : nouveau mode de calcul

L'objectif, atteint, de la réforme Balladur était que les pensions des salariés du privé soient calculées sur les vingt-cinq meilleures années de cotisation – au lieu des dix meilleures – avec pour conséquence une baisse de 15 % à 20 % du salaire de référence pris en compte pour le calcul des pensions de retraite et, partant, une baisse corrélative de ces dernières.

De plus, les modalités de calcul de la revalorisation des pensions de base sont désormais indexées sur l'inflation et non plus sur l'évolution des salaires.

2013 : pensions gelées et nouvelle cotisation sur la dépendance

Depuis 2013, les pensions complémentaires versées par les régimes complémentaires (l'Arrco et l'Agirc) sont gelées. L'accord signé en 2015 par les partenaires sociaux prévoit, pour 2016, 2017 et 2018, une revalorisation égale à l'inflation, diminuée de un point.

Depuis la même année, une nouvelle cotisation sur les pensions de retraite qui a vocation à financer les frais liés à la dépendance est apparue : la contribution de solidarité pour l'autonomie (CAS). Prélevée au taux de 0,3 %, elle s'ajoute à la CSG et à la CRDS.

2014 : deux niches fiscales supprimées

La première est la majoration de retraite de 10 % pour charge de famille qui bénéficie aux retraités ayant élevé au moins trois enfants ; auparavant exonérée, elle doit désormais être intégrée dans leur revenu imposable.

La seconde est « la demi-part veuve », qui profitait à de nombreux retraités. Sa suppression a eu un impact substantiel, non seulement au regard de l'impôt sur le revenu, mais aussi des taxes locales (taxe d'habitation et/ou taxe foncière). La suppression de ces deux niches fiscales a aussi eu pour conséquence d'assujettir certains retraités au taux normal de CSG de 6,6 %, et non plus au taux réduit de 3,8 %.

2015 : la fin de la CSG au taux réduit pour 460 000 retraités

Depuis 2015, le taux réduit de CSG est réservé aux retraités dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil (14375 euros en 2017), alors qu'il était avant applicable aux retraités non imposables du fait de l'application de réductions fiscales. Quelque 460000 retraités ont ainsi vu la CSG appliquée sur leur retraite passer de 3,8 % à 6,6 %.

2016 : une hausse du reste à charge dans les frais de santé

La réforme Touraine de 2016 est venue indirectement augmenter le coût des dépenses liées à la santé. Or les retraités représentent la population la plus exposée à ce type de dépenses. La réforme de l'ancienne ministre de la Santé a imposé la limitation des remboursements des frais de santé par les complémentaires.

2017 : hausse de la CSG

Actuellement, les prélèvements sociaux opérés s'élèvent à 7,4 % pour la retraite de base et à 8,4 % pour la retraite des régimes complémentaires. Avec la hausse de 1,7 point de la CSG, ces prélèvements s'élèveront à 9,1 % pour la retraite de base et à 10,1 % pour la retraite des régimes complémentaires.

À ces prélèvements sociaux s'ajouteront bien entendu les prélèvements fiscaux !

D'après Virginie Pradel, fiscaliste

Le système catastrophique de santé britannique préfigure ce qui se passera en France

La politique néolibérale continue dans les hôpitaux

Par Évariste (Gauche républicaine)

mercredi 17 janvier 2018



Du jamais vu : 68 des plus importants spécialistes de médecine d'urgence de toute l'Angleterre et du pays de Galles ont adressé une lettre ouverte à la Première ministre pour dénoncer le « grave et chronique » sous-financement des services d'urgence hospitaliers (A&E), certains soins n'étant plus sûrs dans le royaume : de dix à douze heures d'attente dans les services d'urgence pour trouver un lit ; des patients qui meurent sur les chariots ; dans certains services, plus de 50 personnes attendent en même temps avant de voir quiconque.

En fait, les plans d'austérité se succèdent et il est maintenant patent qu'il manque du personnel, des lits et de l'argent pour les soins médicaux.

La Première ministre, Theresa May, a suggéré aux journalistes que c'était dû à la grippe. Pour les médecins spécialistes de la médecine d'urgence, c'est une crise à l'échelle du système provoquée par sept années d'austérité croissante. Comme le dit le journal « *The Guardian* », la succession des plans d'austérité ne fabrique pas des lits d'hôpital ni ne crée de postes de médecins et infirmières.

Le débat fait rage sur le mode de financement du système de santé. Il est à noter que le financement de la sécurité sociale britannique est totalement fiscalisé et que, en période d'austérité néolibérale, il est alors très facile chaque année de restreindre de plus en plus drastiquement le budget de la santé. À noter également que le président Macron a accéléré la politique de ses prédécesseurs Sarkozy et Hollande, à savoir de ne plus partir des besoins pour établir le budget de l'Assurance-maladie.

La fiscalisation croissante de la Sécurité sociale en France amène, non pas en soi, mais dans le cadre du modèle politique néolibéral, à suivre les modèles soit britannique soit étasunien. Le modèle britannique est une forte austérité sur un service de santé publique représentant 9 % à 10 % du PIB. Le modèle étasunien est un service de santé entièrement privatisé qui représente plus de 17 % du PIB, avec plusieurs dizaines de millions d'Étatsuniens sans couverture sociale malgré l'usine à gaz de l'Obamacare. Avis aux amateurs français. Hé oui ! le modèle anglo-saxon va devenir de moins en moins désirable pour une partie croissante de la population. Pas plus dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale que dans le développement du communautarisme si cher à la cinquième colonne qui s'est immiscée dans la gauche de transformation sociale en France.

Bien sûr, la France n'en est pas encore là, bien qu'elle en prenne le chemin. Nous avons encore des dépenses de santé avec près de deux points de PIB au-dessus des Britanniques, mais le chemin pris par le gouvernement Macron sur la Sécurité sociale est dans le sillage de celui de la politique britannique. Plusieurs exemples viennent encore montrer le danger d'une politique de rentabilité pour l'hôpital public et les conséquences pour les usagers. On pense notamment à l'hôpital Henri-Mondor avec la fermeture annoncée de services. La mobilisation à l'appel de l'intersyndicale FO-CFDT-CGT-SUD démontre la capacité de résistance des premiers concernés, mais il conviendrait de globaliser cette lutte et de la soutenir davantage en tant qu'utilisateur pour gagner.

Il devient donc urgent de se mobiliser contre la destruction par le gouvernement Macron des services publics en général et du service public de santé en particulier. Il suffit de regarder le programme en cours d'Action publique 2022 et de son comité d'experts (CAP 22) qui doit privatiser des services publics et supprimer 150 000 fonctionnaires. L'agenda d'Action publique 2022 prévoit de prendre des décisions d'ici à l'été 2018, il devient donc urgent de se mobiliser avec la Convergence nationale Services publics, qui va populariser dans les jours qui viennent un questionnaire alternatif à celui d'Action publique 2022. ■

La bataille est donc enclenchée. À vous de vous mobiliser !

Il devient donc urgent de se mobiliser contre la destruction par le gouvernement Macron des services publics en général et du service public de santé en particulier

Plus de droits, le salarié devient soumis au bon vouloir de l'État

Par Jacques DUMEUNIER

Macron, l'assurance-maladie et l'assurance-chômage : de la solidarité à l'assistance ?

« *Redonner du pouvoir d'achat aux salariés* », voilà l'objectif annoncé par le gouvernement Macron de la suppression des cotisations des salariés à l'assurance-maladie – et de la moitié de celles des employeurs, qui ne sont pas des « charges », comme ceux-ci le pleurnichent en clamant qu'elles sont « trop lourdes », mais une partie du salaire, celle consacrée à la « reconstitution de la force de travail », afin que leur main-d'œuvre puisse de nouveau être productive malgré tout ce qui peut porter atteinte momentanément à sa capacité de dégager du profit.

La réaction de beaucoup – et, malheureusement, la réaction première de nombre d'organisations syndicales – c'est : il y a maldonne, cette suppression qui est annoncée comme une compensation de l'augmentation de la CSG de 1,7 % n'est pas totale et ne fait pas le compte !

Erreur funeste. Si cela est formellement exact, ce n'est pas là que le bât blesse. « *Celui qui reçoit ne reçoit rien de personne, c'est sa propriété qu'on lui remet, c'est son bien qu'il dépense, il ne doit aucun remerciement, le contrat est réciproque.* »

Car quelle est la signification du remplacement des cotisations sociales par la CSG ? La cotisation est une partie du salaire (et cela vaut aussi pour l'assurance-chômage) mise de côté dans un fonds commun et qui peut être restituée en fonction des besoins : remboursements de médicaments, indemnités pour arrêt de travail, hospitalisation, etc.). En bénéficiant de ces remboursements ou prises en charge, le salarié lui ne doit rien à personne, c'est son argent qui lui est reversé. C'est le principe de la solidarité par la contribution. Quelle meilleure illustration de celui-ci que le « *Préambule* » de la Société mutuelle des ouvriers gantiers de Grenoble (1820) : « On n'a



jamais bien compris le but de cette institution, que l'on a trop souvent assimilée aux bureaux de charité. Pourtant, quelle différence ! Ceux-ci sont composés, il est vrai, de personnes bienfaisantes et par conséquent vertueuses, mais réunies dans le seul but de déverser l'aumône dans les mains de l'indigence : les membres qui les composent sont tous bienfaiteurs, la pitié est le sentiment qui les fait agir ; chez nous, au contraire, les secours que la société accorde sont des droits acquis, tous les sociétaires peuvent être à la fois obligeants et obligés ; c'est une famille qui réunit en commun le fruit de ses labeurs pour pouvoir s'entraider mutuellement, ce sont des frères qui tendent les bras à leurs frères. Pas de pitié dans leur empressement, pas de honte pour celui qui reçoit, quelle que soit la différence des positions ; tous sentent que la fortune est inconstante ; celui qui ne reçoit pas aujourd'hui peut recevoir demain.

« Les droits sont tous égaux, nulle autre différence que celle des malheurs ; celui qui se trouve favorisé par la fortune peut s'en voir abandonné ; alors, ses droits sont indiscutables et ce qu'il a fait pour ses frères doit être fait pour lui. N'est-ce pas là plutôt une société de prévoyance, et n'est-ce pas injuste en ne voulant la considérer que comme une œuvre de charité,

toujours humiliante pour celui qui est obligé de recevoir les secours qui lui sont nécessaires ? Chez nous, le reproche est un crime, la divulgation une faute sévèrement punie ; pourquoi ? Parce que celui qui reçoit ne reçoit rien de personne, c'est sa propriété qu'on lui remet, c'est son bien qu'il dépense, il ne doit aucun remerciement, le contrat est réciproque. »

La CSG, au contraire, est un impôt qui, par principe, entre dans les caisses de l'État et qui doit rejoindre les autres formes d'impôts : sur le revenu, sur la fortune, ou ce qui va en rester après la moulinette Macron, sur les bénéficiaires des entreprises, également ce qui va en rester, la TVA, etc. Certes, nous disait-on jusqu'à présent, mais c'est un impôt « dédié », c'est-à-dire qu'il est exclusivement destiné à alimenter les caisses de la Sécu, donc qui n'est pas menacé d'être ponctionné à d'autres usages.

Sauf que, dans le même temps (macronien) où on annonce la suppression des cotisations des salariés, c'est-à-dire le vol de la partie de leur salaire qui est différée, on indique que cette CSG qui va être augmentée pourrait servir à financer d'autres choses que la Sécu ! Par exemple les communes, qui vont pâtir de la suppression de la taxe d'habitation. Exit donc l'impôt « dédié », « sécurisé » comme on dit.

En clair, une partie des recettes d'un impôt jusqu'alors exclusivement consacré à financer la Sécu pourrait être distribuée vers autre chose dans le budget de l'État.

Et la répartition du budget de l'État, le contribuable, cochon de payant, n'a rien à en dire. Sa contribution ne lui appartient plus, ce sont le gouvernement et les députés qui décident de son affectation, la CSG une année aux communes, l'année suivante à l'armée, en tout cas plus exclusivement à la Sécu !

Plus de droits, le salarié devient soumis au bon vouloir de l'État

Ayant de ce fait perdu ses droits aux prestations gagées par ses cotisations, le salarié devient soumis au bon vouloir de l'État et de ses capacités financières. Ce que l'objectif national des dépenses de santé instauré par le plan Juppé n'avait malgré tout pas réussi à faire : instaurer une enveloppe fermée de dépenses qui, atteinte, entraînerait la diminution des prestations, serait réalisé sans coup férir. Car quel droit avez-vous, si toutefois il vous en prenait l'envie, à réclamer votre part des dépenses militaires financées par votre impôt sur le revenu ? Idem donc pour la Sécu !

La démonstration vaut aussi pour l'assurance-chômage, elle est même plus éclairante. Un salarié cotise à l'assurance-chômage – et le patron paie une part supplémentaire pour lui, le tout constituant, comme pour

l'assurance-maladie, une partie du salaire, le salaire « *différé* », que l'on touche sous forme de prestation quand on en a besoin. Il cotise donc pour se prémunir des conséquences de la perte éventuelle de son emploi. Si celle-ci survient sans que cela soit de son fait, il reçoit des allocations. Et ces allocations, c'est la contrepartie de sa cotisation à la caisse commune, socialisée. En étant ainsi secouru, il ne doit rien à personne puisque c'est « son argent » qu'il reçoit. En ce sens, il est fondé à renvoyer dans les cordes quiconque lui reprocherait d'« être payé à ne rien faire ».

C'est pourtant ce que gouvernements successifs et patronat cherchent à instaurer : cela s'appelle « l'activation des dépenses de chômage » ; en « contrepartie » de ses allocations le chômeur devrait alors accepter de travailler gratuitement.

Mais, si le système contributif actuel était remplacé par un finan-

cement par l'impôt, la CSG par exemple ou autre, cette « activation » ne pourrait être rejetée : sans cotisation ouvrant à un droit, l'allocation deviendrait un secours, de l'assistance. Et un assisté, cela doit « fermer sa gueule » et justifier en retroussant les manches le secours que dans sa grande libéralité l'État lui accorde !

Bien loin d'une cote mal taillée entre suppression des cotisations sociales et augmentation de la CSG, ce que nous infuse Macron n'est pas quantitatif, mais qualitatif, un changement de nature de ce que la lutte plus que séculaire des salariés a construit. Face à cette agression, la « revendication » à opposer doit être : non à la fiscalisation de la Sécurité sociale et de l'indemnisation du chômage, abrogation de la CSG, retour au financement exclusif par les cotisations, rétablissement des taux des cotisations patronales, et plus aucune exonération. ■ J.D.

Les riches vivent 13 ans de plus que les pauvres

Par Camille Bauer

Une étude de l'Insee publiée récemment montre que les niveaux de revenus ont une grande influence sur l'espérance de vie, surtout pour les hommes.

« Plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. » Cette évidence intuitive a été chiffrée par l'Insee dans une étude publiée récemment sur l'impact du niveau de vie sur l'espérance de vie. Résultat : treize années séparent les 5 % des hommes les plus aisés des 5 % les plus pauvres. Avec en moyenne 5 800 euros par mois, les premiers ont une espérance de 84,4 ans, contre 71,7 pour ceux dont le revenu tourne autour de 470 euros. Selon les calculs de l'Insee, accroître les revenus a une incidence très claire sur la longévité, notamment pour les plus précaires. Ainsi, 100 euros de plus par mois permettent d'augmenter l'espérance de vie de 0,9 an pour une personne gagnant 1 000 euros mensuels et de 0,3 an pour ceux disposant de 2 000 euros. Plusieurs facteurs explicatifs sont mis en avant par l'Insee pour expliquer cet écart entre pauvres et riches : le moindre recours à la santé par les catégories les plus modestes ou encore l'inégale exposition à des maladies professionnelles, à la pollution et aux comportements à risques.

Les femmes compensent en partie ce déterminisme social par une meilleure espérance de vie globale, puisqu'elles vivent en moyenne six ans de plus que les hommes. Ainsi, à partir de 1 300 euros mensuels, leur espérance de vie dépasse celle des 5 % des hommes les plus aisés. L'inégalité entre les femmes est aussi moins marquée que celle entre les hommes : il n'y a « que » huit ans de différence entre les 5 % les plus aisées et les 5 % les plus pauvres.

Ce différentiel entre les sexes s'explique en partie par des comportements souvent plus favorables en matière de santé, tabac et alcool notamment, et par un suivi médical plus régulier des femmes en période de fécondité. Des durées de travail plus faibles ainsi que de meilleures prédispositions biologiques jouent aussi un rôle dans cette longévité féminine, selon l'Insee.

L'Humanité, mercredi 7 février 2018

Le top 10 des plus grandes fortunes de France

- | | |
|---|--|
| 1. Bernard Arnault et sa famille : 46,9 milliards d'euros (+ 56 %) | 6. Alain et Gérard Wertheimer : 21 milliards d'euros (+ 27 %) |
| 2. Liliane Bettencourt : 35,8 milliards d'euros (+ 15 %) | 7. Francois Pinault : 19 milliards d'euros (+ 68 %) |
| 3. Axel Dumas et sa famille (Hermès) : 30,85 milliards d'euros (+ 38 %) | 8. Patrick Drahi : 14,7 milliards d'euros (+ 96 %) |
| 4. Gérard Mulliez : 30 milliards d'euros (+15 %) | 9. Pierre Castel : 11,5 milliards d'euros (+ 44 %) |
| 5. Serge Dassault et sa famille : 21,6 milliards d'euros (+ 8 %) | 10. Xavier Niel et sa famille : 9,4 milliards d'euros (+ 31 %) |
| Total des 10 fortunes en 2017 : 240,75 milliards d'euros | |
| Total des 10 fortunes en 2016 : 180,43 milliards d'euros | |

Comment dévoyer la laïcité sans lever les foules ? L'édulcorer, la falsifier... Dès l'école !

Ashoka*, leader mondial de l'entrepreneur social, c'est-à-dire de la marchandisation de l'activité militante et sociale, a dans le collimateur la laïcité. Après avoir fait de Samuel Grzybowski, fondateur de CoExister et son versant marchand Convivencia, un modèle à suivre, c'est au tour de Marine Quenin, fondatrice d'Enquête, d'être reconnue par l'organisme. Point commun entre les deux associations : brouiller les cartes entre la laïcité et l'interreligieux auprès des jeunes.

On lit, sur la page du pionnier de l'entrepreneur social Ashoka : « Avec Enquête, Marine veut démontrer que connaître et comprendre les religions et les pratiques sociales associées est essentiel à la citoyenneté et à la laïcité. »

Faire reposer la citoyenneté et la laïcité sur les religions c'est d'emblée leur accorder une importance qu'elles n'ont pas ! C'est aussi exclure près de 60 % de la population française qui se déclarait humaniste athée, agnostique ou sans religion. Rappelons que c'est justement par la laïcité que l'on garde intacte cette dimension citoyenne universelle en refusant de réduire quiconque à ses croyances ou son absence de croyance, bref à cette part de son intimité. La laïcité assure la liberté de conscience de chacun et garantit la liberté de pratique de tous. Ainsi, quiconque peut croire ou ne pas croire, pratiquer un culte ou aucun et même changer de culte le cas échéant.

« Bien que présent dans les programmes, le sujet n'est que très peu ou pas abordé par les professeurs et personnels éducatifs, souvent peu équipés ou mal à l'aise avec le sujet. En résulte un manque de connaissances nourrissant les tensions communautaires. »

L'argument est pour le moins osé sinon piégeant ! D'abord, on préférera aux entrepreneurs sociaux des enseignants dûment qualifiés pour former à ces questions, qui se doivent de rester neutres. Ensuite, ce passage suppose que ce serait en connaissant les pratiques des communautés que l'on détendrait les tensions communautaires. Autrement dit, il faudrait commencer par assigner chaque élève à sa communauté religieuse supposée pour réduire les tensions communautaires ! Et pour les athées et les agnostiques, quelles sont-elles ? Il fallait oser le dire ! Depuis quand faut-il parler la langue de la communauté à laquelle un individu appartiendrait a priori pour le faire exister en tant que Citoyen ? L'article 2 de la loi de 1905 (sur la séparation des Églises et de l'État) est pourtant clair : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». L'esprit de la loi est donc sans équivoque : nous ne reconnaissons pas les communautés, même si elles peuvent bien sûr exister. Curieux oubli pour une association qui prétend éduquer les jeunes de huit à douze ans à la laïcité ! Mais que va-t-on mettre dans la tête de nos enfants ? Là encore, le refus de l'universalisme laïque assigne l'individu à une communauté, ce qui l'empêche d'exister d'abord seul et libre comme le promeneur solitaire.

Malgré tout, les tensions intercommunautaires existent et sont à prendre au sérieux. Mais ne seraient-elles pas dues au refus de l'universalisme dispensé par ce type de discours qui divise plus qu'il n'unit ? Ou encore, aux conditions sociales qui se délitent de plus en plus ?

« Marine souhaite intégrer la compréhension du fait religieux dans le parcours de tout citoyen, pour rendre possible la coexistence apaisée des convictions et une laïcité "intelligente et positive". » Qu'est-ce qu'une laïcité bête et négative ? Rappelons qu'elle n'est pas une attitude ou une morale, mais la possibilité pour chacun d'avoir celles qui lui conviennent ! Nul ne sera surpris de découvrir ici une laïcité adjectivée ! Comme le rappelait Jean-Paul Scot, historien, « la laïcité adjectivée n'a jamais été utilisée que par les ennemis de la laïcité ».

Les religions peuvent dialoguer entre elles, qui s'en plaindrait ? Mais qu'elles le fassent en dehors de l'école publique ! D'ailleurs, il y a déjà des programmes qui présentent des faits religieux à travers l'art, la philosophie, la littérature, l'histoire et l'EMC, sans assigner quiconque à ses croyances, appartenances ou « origines » réelles ou supposées. Néanmoins, la confusion entre laïcité et dialogue interreligieux fait preuve d'une méconnaissance de l'idéal laïque ou, chose plus probable, d'une volonté de faire basculer durablement notre modèle humaniste. Après « une idée folle » sur les écoles Ashoka, on découvre que l'Éducation nationale continue dans cette voie scabreuse ; c'est tout simplement inadmissible ! Nous ne voulons pas que nos enfants soient des « change-makers » mais des êtres instruits et doués d'esprit critique, bref des êtres libres !

Le but d'Ashoka est de lancer des idées sur le long terme qui doivent modifier durablement les institutions pour arracher les marchés sociaux occupés auparavant par l'État. Rappelons que près de 60 % des idées lancées par ce pionnier de l'entrepreneuriat social ont modifié durablement le tissu social et législatif des pays concernés. Il y a donc un réel danger. La ligne promue par cet organisme est à l'exact opposé de celle de l'Ufal : là où nous lions le progrès social et le progrès laïque pour faire avancer l'idéal d'émancipation de la personne humaine issu des Lumières, Ashoka promeut la marchandisation de secteurs sociaux jusqu'ici épargnés et la segmentation de l'humanité en communautés, pour mieux saper l'universalisme dans ses fondements.

* L'association Ashoka est une organisation internationale, apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif fondée en 1980 en Inde par Bill Drayton.

Ashoka propose un soutien aux entrepreneurs sociaux innovants dans le but d'augmenter leur impact sur la société et dans des domaines comme l'éducation, la formation, la santé, la lutte contre les discriminations, la défense de l'environnement, le développement durable, les droits de l'homme, etc.



YEMEN

Par Pascal BOULARAND

Dans l'indifférence générale, le pays le plus pauvre du monde arabe subit l'horreur de l'agression meurtrière menée par l'Arabie saoudite. L'aviation saoudienne bombarde nuit et jour les écoles, les hôpitaux, les lieux de culte, une destruction totale des infrastructures. Les frappes aériennes et le blocus tant aérien que maritime visent à faire plier une population tout entière. Riyadh dit défendre le gouvernement légitime en imposant un blocus à l'ensemble du pays ! L'Arabie saoudite veut affamer la population, qu'elle utilise comme une arme.

Depuis mars 2015, la coalition État-unis, France, Grande-Bretagne... dirigée par l'Arabie saoudite massacre des civils en prétendant combattre le mouvement rebelle « *Ansarullah*⁽¹⁾ » proche de l'Iran, des Palestiniens et allié à l'ex-président Ali Abdallah Saleh contre son successeur pro-saoudien Abd Rabbo Mansour Hadi. Cette intervention a fait des milliers de victimes, des centaines de milliers d'enfants souffrent de malnutrition dans un pays dévasté par les bombes et affamé par le blocus.

Le conseil de sécurité de l'ONU a voté une résolution le 14 avril 2015 condamnant la prise du pouvoir par Ali Abdallah Saleh et réaffirmant la légitimité du président Hadi. Cette décision donnait un chèque en blanc à l'intervention des Saoudiens. Elle a

autorisé Riyadh à frapper le Yémen sans ménagement pour vaincre la rébellion en répandant la terreur, avec la bénédiction de puissances impérialistes occidentales fournissant les armes en quantité illimitée pour massacrer le peuple yéménite. Les bombes larguées sur la population sont guidées par un système électronique français ; les F-35 saoudiens sont ravitaillés en vol par les avions-ravitailleurs français ; la marine française participe au blocus maritime qui affame la population yéménite.

Hollande et Macron sont complices. La monarchie saoudienne a acheté pour 9 milliards d'armes entre 2010 et 2016, soit 15 à 20 % des exportations françaises. La France arme les assassins.

En 2011, avec Sarkozy, la France a détruit la Libye, avec Hollande elle a bombardé la Syrie, en 2017 avec Macron, elle participe à la destruction du Yémen. Le complexe militaro-industriel français déroule le tapis rouge au prince héritier de Riyadh.

Le mouvement « *Ansarullah* » servirait les ambitions de l'Iran, voilà le crime impardonnable du peuple yéménite rebelle. Il est donc catalogué du côté des forces du mal avec l'Iran, la Russie, la Corée du Nord, le Venezuela, etc., comme dit Trump.

Le Yémen subit la politique de Riyadh ; l'Arabie saoudite recherche l'extension du conflit et une confrontation directe avec l'Iran, encouragée

par l'impérialisme États-Unis. Dans cette lutte régionale pour le contrôle du Moyen-Orient, la Russie (puissance également impérialiste) cherche à préserver son influence sur les plans géostratégique et économique.

Nous sommes là encore dans un affrontement inter impérialiste de grande ampleur qui se joue au Moyen-Orient entre Russes et Nord-Américains. Ces puissances impérialistes se livrent un combat sans merci pour la domination du Moyen-Orient, pour l'hégémonie économique et politique de la région.

La lutte pour l'arrêt des interventions étrangères, le libre choix des peuples de décider de leur avenir sans ingérence extérieure est capitale.

Nous ne le dirons jamais assez, la lutte pour faire cesser cette montée des affrontements impérialistes est indissociable de la lutte contre le système capitaliste responsable de ces conflits.

(1) Les Houthis tirent leur nom de leur guide spirituel, le chef religieux Badreddine al-Houthi et de son fils, Hussein, un influent prédicateur tué par l'armée yéménite en 2004. Ce mouvement rebelle, dont la branche politique porte le nom d'Ansarullah, appartient à la communauté zaidite, issue du chiisme et concentrée dans les montagnes du nord-ouest du pays, à la frontière de l'Arabie saoudite. Les Zaidites représentent environ un tiers de la population yéménite, majoritairement sunnite.

Fin de l'euphorie boursière ?



Par ÉVARISTE (Gauche Républicaine) mercredi 7 février 2018

La Bourse de Paris a quasiment effacé les gains boursiers obtenus depuis le début de l'année ! Cette diminution est partie de Wall Street, suivi par les banques asiatiques et par les banques européennes.

L'indice étasunien SP 500 a baissé de 3,85 % en une semaine (2,85 % sur la seule journée de vendredi), la Bourse de Paris a baissé de près de 3 % dans le même temps, idem à Tokyo qui a dévissé de plus de 2,5 % en une journée ce lundi. Puis ce mardi 6 février au matin, nouvelle dégringolade, entre 3 % et 5 % suivant les bourses.

En fait, pour contenir la bulle en formation, les banques centrales ont augmenté les taux longs. La correction obligatoire a été vive.

La politique du président étasunien Trump a eu comme conséquence paradoxale l'augmentation des salaires (2,9 % en un an). L'oligarchie craint alors une montée de l'inflation. Que va décider le nouveau gouverneur de la Réserve fédérale étasunienne, qui doit remplacer sa consœur ? L'augmentation des taux directeurs semble obligatoire, mais à quel rythme, voilà la question. Au minimum une turbulence.

Rien ne dit encore que cela va être une crise de type 2007-2008, bien que l'endettement mondial tant public que privé soit à un niveau record.

Vu que l'économie réelle n'est plus capable en elle-même de maintenir des taux de profit élevés (but ultime du capitalisme !), les taux de profit élevés demandent des taux directeurs bas qui engendrent une croissance exponentielle de bulles financières qui peuvent alors éclater. Et l'augmentation des taux directeurs – même sur des temps longs – fait craindre à l'oligarchie

financière une baisse de la valeur du patrimoine ! Horrible pour eux, non ?

Même le néolibéral Patrick Artus de Natexis déclare, ce 2 février 2018, après sa célèbre note « *Karl Marx is back* » (Karl Marx est de retour) : « *la dynamique du capitalisme est aujourd'hui bien celle qu'avait prévue Karl Marx* ».

« Le profit des entreprises fait les investissements de demain et les emplois d'après-demain »

Cette formule de 1974, qualifiée de pseudo-théorème de Schmidt, du nom du chancelier allemand de l'époque, avait été reprise comme slogan par la propagande néolibérale de gauche et de droite. Mais ce fut un leurre car, aujourd'hui, le capitalisme ne peut se maintenir qu'avec un mouvement réformateur néolibéral, compte tenu de l'impossibilité du capitalisme de maintenir des taux de profits élevés dans l'économie réelle, et ce pseudo-théorème n'engage que ceux qui y croient...

Depuis les années 1970, les hausses de profit et les aides publiques aux entreprises des États-Unis, du Japon et de l'UE (type Cice, pacte de responsabilité, crédit impôt-recherche) ont augmenté le taux d'autofinancement pour réduire l'endettement privé, les dividendes pour la spéculation financière internationale et le rachat des actions, ainsi que le cash pour effectuer des rachats en croissance externe. Pratiquement jamais pour des investissements et encore moins pour des emplois.

Se former devient une nécessité

Tout cela pour dire que, former les militants et les citoyens éclairés aux lois tendanciennes du capitalisme, et donc aussi de sa monnaie, dans le réel

(hors des théories post-keynésiennes et encore moins dans le fantasme complotiste ou magique) est central dans la période ! Lire et relire l'ouvrage *Néolibéralisme et crise de la dette* (par Bernard Teper et Michel Zerbato, mars 2012) n'est peut-être pas inutile car, comme disait Jaurès, on ne peut pas partir vers l'idéal si on ne part pas d'abord du réel que l'on doit comprendre.

Ce détour par le réel est indispensable pour pouvoir ensuite, mais ensuite seulement, travailler à l'idéal, une alternative post-capitaliste. D'où également le livre sur la République sociale (*Penser la République Sociale pour le XXI^e siècle*), chez le même éditeur (Eric Jamet, Etival-lès-Le Mans).

C'est d'autant plus important que, lorsque nous regardons nos deux mille cinq cents ans d'histoire, les grands changements économiques, sociaux et politiques ont toujours eu lieu lors de crises de nature diverse mais toujours paroxystiques. Ou dit autrement, sans crise paroxystique, il n'y a jamais eu de grandes avancées sociales et politiques ! Comme quoi, vouloir aller vers l'idéal sans comprendre très précisément le réel, c'est un rocher de Sisyphe ! C'est ce que les intervenants du Réseau éducation populaire (REP) présentent lorsqu'on leur demande d'expliquer les révolutions française ou russe, le programme du Conseil national de la Résistance, entre autres.

Tant pis pour les post-keynésiens et les penseurs magiques et complotistes qui s'appuient sur le seul volontarisme du peuple, qui n'a jamais été le seul facteur déclenchant dans l'histoire ! Il y a toujours eu plusieurs facteurs, dont la crise paroxystique et la volonté du peuple. Combattre le simplisme et clarifier le complexe, voilà une bonne piste. ■

**Professionnels
de la Presse, du
Spectacle et de
la Communication,
voici votre mutuelle :**



Scannez le
QR code et
retrouvez- nous
sur notre site.



Protection
individuelle
et collective

Santé
Prévoyance
Action sociale
Centre de santé
Prévention



UMEn

**Une
Mutuelle
Engagée**

Contactez-nous
01 44 50 10 50
mutuelle-psc.fr

Cours de physique à la noix



Par Jean JOUSSEAUME



Lors des années de labeur dans notre entreprise, les anecdotes nombreuses sont sujettes à des souvenirs cocasses qui ravivent notre mémoire. Il en est ainsi dans les différents ateliers de la typo, la photogravure, la photomécanique, l'offset, les façonnages, le fiduciaire, la mécanique...

Aujourd'hui, au fil du temps, elles sont l'écho d'une ambiance, d'un état d'esprit, qui met en exergue un ou des groupes de bonnes compagnies hauts en couleur. Permettez-moi, parmi tant d'autres, de vous raconter l'une d'elles, savoureuse et bien huilée.

Lors d'une envolée* dans un service, je vois tour à tour des collègues qui se délassent à l'heure de la brisure* avec des noix : ce fameux fruit des nuciculteurs.

« Nulle noix sans coque », une à une celles-ci font l'objet d'un lancé, à une certaine distance et force, sur un des carreaux adjacents à l'atelier offset.

D'abord surpris, j'observe que les noix rebondissent sur le carreau. À l'issue de cette démonstration, d'emblée les spectateurs de passage sont interpellés, incités et finalement tentés. Après quelques palabres, je suis invité, aimablement, par la bien-séance à payer ma bienvenue dans ce service : « Un ami non éprouvé est comme une noix non cassée. »

À ce jet de noix, je constate avec satisfaction que cet oléagineux fruit se comporte comme les lois de la physique l'y autorisent. Cette coque rebondit sur l'objet de son envoi : le carreau.

Les discussions s'enchaînent pour ébaudir et divertir le lanceur que je suis. Après de nouvelles tentatives de ces chers collègues, je suis amené, au constat des nouveaux lancés, devant ces hommes de bonne volonté, une nouvelle fois à exercer mon pouvoir sur le carreau.

Après ce battage, ayant fait vœu dans l'instant de ces réjouissances,

j'en prends acte et assume rapidement l'engouement de mes collègues. De prime abord, cette nouvelle noix dans le geste ne m'apparaît pas claire ! Une nouvelle fois lancée vers le carreau, stupéfaction... celui-ci n'apprécie guère cette nouvelle volée. Au travers de la vitre fracassée, l'horizon des machines offset, le vacarme s'offre à moi : le bruit sourd de celles-ci couvrant le bruit de l'incident... « Si la noix gête la voix », moment de solitude, moment d'incompréhension ! Une fois passé mon étonnement vient le questionnement : les lois de la physique auraient-elles du plomb dans l'aile ? Après la clameur des compagnons, ceux-ci s'en retournent, sans un mot, à leur poste de travail. Disposé à ne pas prendre les événements par leur mauvais côté, et, par suite, d'être désagréable, sans gourgousser*, il faut bien se pencher sur la casse. Cette coquille et son fruit qu'il faut éviter, soit-disant pour prendre du poids, a su se pencher sur la casse*, avec la complicité d'un fricoteur*, pour embarquer une tête-de-clou* destinée au sabot* : « Nous sommes comme les noix : nous devons être brisés pour être découverts. »

Gardons le calme, la colère n'est pas un argument. Donc, je me retrouve, accroupi, à ramasser la coque de noix éclatée, dispersée ainsi que ce caractère de plomb usé, objet de mon désagrément. Là, ne finit pas cette histoire.

Dans un silence très respectueux, je me relève et me retrouve nez à nez avec le prote à manchettes* du service offset, interloqué, il me demande, au vu des dégâts, ce qu'il en est. Surpris, gêné, je lui bredouille quelques mots. Sans autre questionnement sur ma présence, il me conseille de me rapprocher du chef de service de la photogravure. Après ce passage, les langues se délient de nouveau pour imaginer la présence du prote à manchettes au moment des

faits. N'étant pas pages blanches* dans cette histoire, il m'est plutôt conseillé de voir discrètement avec un collègue de la menuiserie. En attendant, un simple carton en remplacement fait l'affaire. Sitôt dit sitôt fait, le menuisier fait le nécessaire pour réparer ce carreau qui devait pour un temps certain tenir les noix à carreau.

On ne trace pas de message sur une vitre propre, alors j'en appelle à votre bon sens : « Les noix ont fort bon goût, mais il faut les ouvrir. Souvenez-vous que, dans la vie, sans un peu de travail on n'a point de plaisirs. » (Proverbe russe)

Dictionnaire de l'argot des typographes

* **Envoler (s')** : quitter l'atelier, seul ou en compagnie, pour aller faire une balade.

* **Brisure** : suspension momentanée de travail accordée aux compositeurs des journaux vers le milieu de leur besogne.

* **Gourgousser** : se répandre en jérémiades, en récriminations de toute sorte et à propos de tout.

* **Casse** : ensemble des deux compartiments qui contiennent les diverses sortes de lettres.

* **Tête-de-clou** : caractère typographique usé.

* **Sabot** : boîte dans laquelle les compositeurs jettent les lettres usées et destinées à être refondues.

* **Fricoteur** : celui qui fricote, c'est-à-dire qui pille la casse de ses compagnons.

* **Prote** : à manchettes. C'est le véritable prote ; il ne travaille pas manuellement ; son autorité est incontestée. Il représente le patron vis-à-vis des clients tout aussi bien que vis-à-vis des ouvriers.

* **Page blanche** : être innocent de ce qui s'est fait.

« Sont dictons, citations ou proverbes »



Stratégie :

pour museler la jeunesse et baisser les salaires...

Le gouvernement projette une réforme en profondeur de l'enseignement secondaire. Il faut en apercevoir les enjeux, souvent dissimulés mais nombreux et dramatiques, pour les familles d'origine populaire, pour la qualité des enseignements dispensés, pour le travail des enseignants... et au-delà, pour la formation même de l'esprit critique. Le texte de Philippe Boursier, professeur de sciences économiques et sociales, syndicaliste et membre du conseil d'administration de la Fondation Copernic, éclaire de façon limpide les dégâts qui s'annoncent. Lesquels vont se conjuguer aux régressions sur l'apprentissage et aux discriminations mises en place avec la sélection sociale imposée via le dispositif *Parcoursup*, pour entrer à l'université. (La Fondation Copernic - le 1^{er} février 2018)

Le démantèlement du bac et la disparition des filières au lycée visent à réduire encore les dépenses publiques consacrées à l'Éducation et à créer des marchés tournés vers les familles solvables, du marché du coaching en orientation à celui des formations payantes de l'enseignement supérieur, en passant par celui du prêt étudiant. La cause est entendue : depuis une trentaine d'années les gouvernements libéraux s'attachent avec constance à défaire l'État social et à frayer une voie à l'expansion du capital. Mais la vague des contre-réformes qui frappe l'enseignement secondaire et supérieur — largement inspirées par le Medef et par les cercles de réflexion libéraux qui sont à sa main — procède d'une **stratégie du choc qui a une visée plus large et moins immédiatement visible : baisser les salaires dans les entreprises comme dans les administrations et assujettir plus encore la force de travail** à la volonté de ceux et celles qui en extraient du profit.

Il s'agit d'abord de **baisser les salaires concédés aux enseignant.e.s des lycées**. La semestrialisation de l'emploi du temps des élèves et l'annualisation des services programmés par le rapport Mathiot allongent le temps de travail effectif des professeur.e.s sur l'année — tout en réduisant le nombre d'heures supplémentaires comptabilisées —, entraînant ainsi une baisse des salaires horaires réellement perçus. Dans le même temps, la contraction des horaires des disciplines enseignées a pour effet d'augmenter le nombre de groupes, et donc d'élèves, suivis par chaque enseignant.e et d'alourdir les tâches qui doivent être accomplies et la charge mentale qu'elles génèrent.

La baisse des salaires des enseignant.e.s est également induite par l'effondrement des postes aux concours — la baisse est de 35 % pour les postes aux concours externes 2018 du second degré ! — et par le recours aux salarié.e.s précaires qui s'ensuivra. Pour tenir son engagement de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat, « l'exécutif souhaite étendre **largement** dans la fonction publique le recours aux contractuels ne bénéficiant pas de l'emploi à vie, et développer davantage la rémunération au **mérite** ». **Réduire le nombre de titulaires dans l'éducation participe donc bien d'une vaste offensive contre l'emploi stable** — et le plus souvent l'emploi stable des femmes — visant à défaire le statut de fonctionnaire et à détériorer le rapport de forces entre les salarié.e.s stables et le patronat.

Dans le même temps, la fermeture de l'accès à l'uni-

versité déstabilise aussi les étudiant.e.s d'origine populaire qui occupent des emplois précaires pour financer leurs études. **En les privant des protections que procure le statut d'étudiant**, on réduit leurs marges de jeu dans la négociation pour mieux **les contraindre à accepter des conditions d'embauche et de rémunération toujours plus dégradées**. Les projets de réforme qui se dessinent du côté des lycées professionnels procèdent d'ailleurs également d'une même volonté de domestiquer la jeunesse des classes populaires puisque le gouvernement prévoit simultanément **d'étendre la précarité en encourageant l'apprentissage et d'assujettir les filières au bassin d'emploi**, c'est-à-dire aux intérêts immédiats du patronat.

Mais la casse du lycée, le démantèlement du bac et la sélection à l'entrée de l'université auraient aussi **des effets de pression à la baisse sur l'ensemble des salaires des travailleurs et des travailleuses** pour d'autres raisons. Le niveau des salaires, dans le secteur privé comme dans le secteur public, est en partie lié aux qualifications reconnues qui, jusqu'à présent, sont elles-mêmes adossées aux diplômes. **S'attaquer au bac c'est remettre en question le principe des diplômes nationaux construits comme des points d'appui collectifs dans la définition des grilles des salaires** et faire glisser la négociation salariale à un niveau de plus en plus local et individuel et donc de plus en plus défavorable aux salarié.e.s. Il y a bien longtemps que le patronat rêve de faire éclater la grille des salaires codifiée par les conventions collectives en remplaçant les diplômes certifiés par l'institution scolaire par des compétences validées — à la baisse — par le monde de l'entreprise.

Enfin, l'éviction d'une partie de la jeunesse — et en particulier de ses bachelier.e.s d'origine populaire — de l'université a aussi un arrière-plan politique et stratégique. Les années d'université participent à la construction critique des personnes et sont fréquemment des moments de socialisation à l'action collective. Le monde étudiant, notamment celui qui a des origines sociales dominées, a eu souvent un rôle décisif dans les grandes batailles engagées par les salarié.e.s et leurs organisations syndicales : contre le contrat première embauche (CPE) en 2006, contre la casse du système des retraites en 2003 et en 2010, et plus récemment contre la déréglementation du droit du travail. **La sélection à l'entrée de l'université poursuit aussi l'objectif inavoué de défaire les pôles de résistance du monde étudiant** qui, dans un contexte de massification scolaire et de déclassement d'une partie des diplômé.e.s, sont toujours susceptibles de catalyser les puissantes ➤

Section des

Musée Jan BRITO – Pipriac Ille-et-Vilaine

mobilisations de la jeunesse scolarisée. *Les attaques contre les lycées et l'accès au supérieur font système et participent très clairement des mesures libérales-autoritaires qui frappent les salarié.e.s*, de la facilitation des licenciements aux projets punitifs contre les chômeur.euse.s. À cette stratégie du choc qui espère créer un état de sidération et neutraliser les résistances, nous devons opposer la volonté collective d'assumer pleinement l'affrontement qui vient en fédérant autour d'un intérêt commun salarié.e.s de l'enseignement public secondaire et supérieur, lycéen.ne.s, étudiant.e.s et parents d'élèves. Et puisque l'offensive est conduite conjointement contre le service public d'éducation et contre les salarié.e.s, ce vaste mouvement unitaire doit *sceller une alliance durable entre les mobilisations du monde de l'école et celles du monde du travail.* ■ FC

Les quatre symptômes principaux de l'AVC à connaître

Les muscles :

Vous ressentez une faiblesse musculaire ou un engourdissement du visage, d'un bras et d'une jambe [généralement le bras et la jambe du même côté].

Le langage :

Vous éprouvez des difficultés pour vous exprimer, vous ne parvenez pas à articuler correctement, vous êtes dans l'impossibilité de parler.

La vue :

Votre vue baisse, vous voyez double, vous perdez la vision d'un œil ou des deux.

L'équilibre :

Vous constatez des pertes d'équilibre, des vertiges, vous avez du mal à coordonner vos mouvements.

Si vous constatez l'apparition d'un de ces symptômes, appelez immédiatement le 15. Sachez que, pour limiter au maximum les conséquences d'un AVC, il est primordial que le patient soit pris en charge dans les quatre heures suivant le début de l'accident cérébral.

Entre 1415 et 1420, naît à Pipriac en Bretagne, Johannes Brulelou, qui va devenir Jan Brito, imprimeur installé en Flandre. Bruges le prétendra inventeur de la typographie.

Créé en 1994, le musée Jan-Brito présente une belle collection de presses, un atelier de typographie, des machines et outils d'imprimerie.

À ce jour, l'association Atelier de gravure se réunit ponctuellement afin d'exercer leur art calligraphique.



Coupure Ouest France — Pays de Redon du 20 01 2018

Cet engagement remonte à la liquidation de l'Imprimerie Oberthur en décembre 1983.

À la suite de cette liquidation de notre imprimerie, nous avons fait en sorte de retirer des griffes du liquidateur judiciaire une vieille presse lithographique qui est, à ce jour, toujours en état de marche.



Cette « bête à cornes », a été exposée/entreposée un certain temps au siège de l'Union Départementale Cgt de la rue Saint-Louis.

En octobre 2000, les camarades Filpac Cgt Rennes (F. Berroche – J. Leblanc – V. Gacon) décident de faire don de cette presse, au nom de la Filpac Cgt, en octobre 2000, au Musée Jan Brito qui sera réaménagé avec de nouveaux locaux sur la Commune de Pipriac.

Celui-ci héberge aujourd'hui cette fameuse presse Litho avec un certain nombre de pierre litho en très bon état.

La mise en place d'un circuit touristique sur la région de Pipriac et ses alentours (moulin à papier) intègre le projet de la Maison Jan Brito dans de nouveaux locaux à construire (musée ou Conservatoire).

Ce projet est en cours d'élaboration avec à l'époque, le concours financier de la Région Bretagne, du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, de la Communauté de communes de Pipriac. Dans ce cadre, la Filpac Cgt Rennes est associée à ce projet de conservation du matériel d'imprimerie et de son histoire sociale.

Pour confirmer cette association, nous sommes invités lors de la présentation de ce futur projet à la Mairie de Pipriac.

Cette étude reste en sommeil pendant des années à ce qui est dû de différentes péripéties et à la réforme territoriale des collectivités. La Commune de Pipriac intègre finalement la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Après différents courriers de la Filpac-Cgt Rennes pour avoir connaissance de l'évolution de ce projet, l'idée refait surface. Nous sommes convoqués à une réunion à la Mairie de Pipriac, le 18 Janvier 2018

retraités de Rennes

pour la relance de ce dossier. La Section Filpac-Cgt Retraités Rennes qui a charge de suivre ce dossier informe les syndicats Filpac-Cgt des actifs de la presse et du labeur. Les camarades sont invités à mandater un des leur pour se rendre à cette réunion.

Le 18 Janvier 2018, en Mairie de Pipriac sont présents : le Maire de Pipriac, Adjoint à la culture de Pipriac, UNIIC (Organisation Patronale), l'Association Kistinen qui gère la Maison de Jean Brito actuelle, l'Amicale Oberthur, le Lycée professionnel Coëtlogon, des professionnels locaux (typographe, offsetiste), pour : la Filpac-Cgt, Michel Bougier, l'Institut d'Histoire Sociale Cgt d'Ille-et-Vilaine, Jean Jousseaume, le Conseil syndical Filpac-Cgt Retraités Rennes, Jean René Le Berre, **Excusés** : Anita Lefaix, Retraité Oberthur, Oberthur Fiduciaire, Romain Orhant, Marc Jarnoux et Jean Michel Quifen Syndicat pour Ouest France.

Après un bref rappel de l'histoire, de son l'évolution, André Lelièvre (UNIIC) et le Maire de Pipriac, chacune et chacun se présente tour à tour.

À la fin de cette présentation, un débat s'instaure. Le débat, unanime de cette assemblée aboutit à une

volonté, de contribuer à la réussite de ce projet sous des formes et contenus divers: ludique, pédagogique, social, de mémoire avec pour raison la transmission intergénérationnelle. Il est décidé et proposé, par le président de séance, de mettre en place le Conseil d'Administration et de faire appel à candidature.

Pour l'I.H.S. Ille-et-Vilaine, nous sommes intervenus pour évoquer notre adhésion à ce projet, en insistant sur le fait : « Que les différentes évolutions technologiques qui ont eu cours dans les métiers des Industries de l'imprimerie du labeur et de la presse, que celles-ci ne sauraient écarter l'histoire sociale et syndicale de notre corporation... Pour ces raisons entre autres, nous souhaitons contribuer activement à la mise en place de ce musée ou conservatoire ». Pour la Filpac-Cgt Rennes, Michel Bougier, pour l'IHS 35, Jean Jousseaume ainsi que Jean René Le Berre typographe Oberthur, sont élus membres du Conseil d'administration.

Nous prenons date de la prochaine réunion du Conseil d'Administration le 7 février 2018 avec à son ordre du jour : les statuts de l'association, la mise en place du bureau, de son secrétariat et de sa présidence. ■ Jean JOUSSEAUME

Assemblée générale des retraités de Rennes

1^{er} février 2018

Un terrain revendicatif fort se présente à nous : nous avons tous la responsabilité de le cultiver.

Un peu plus d'une quinzaine de syndiqués sont présents dans les locaux du comité d'entreprise d'Ouest-France. Des absents, confrontés aux aléas climatiques de la veille et de ce début de matinée, sont excusés, à commencer par le camarade de notre UFR-Filpac qui était invité à participer à nos débats, tout comme les camarades retraités Filpac de Nantes. À noter la présence d'un élu du syndicat *Ouest-Médias*.

Après le rapport d'introduction, les différents intervenants ont pointé les manques à gagner pour les retraités. Les différentes initiatives Macron viennent une nouvelle fois amputer le pouvoir d'achat des retraités, et sont aggravées par la disposition injuste d'augmentation de la CSG.

Après des discussions offensives sur l'entourloupe Macron, l'assemblée est revenue sur les mobilisations des retraités ainsi que celle à venir du 15 mars 2018. Si certaines interrogations légitimes nous rappellent les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, cette mobilisation du 15 mars sur la CSG est un point revendicatif fort de par son actualité. Le constat réel, ces derniers jours, des sommes prélevées aux retraités ne sont pas sans réactions. Celles-ci ont été vérifiées et confortées lors de la dernière campagne/signatures (carte pétition à Macron). Ces mécontentements sont significatifs du traitement réservé aux retraités ainsi qu'un manque de considération, dans la continuité des revendications et manifestations pour les EHPAD, sujet aussi évoqué par notre assemblée.

Il est à noter que deux camarades ont participé au bureau élargi de l'UFR-Filpac à Montreuil les 21 et 22 janvier 2018. La deuxième partie de l'ordre du jour aborde la question de la cotisation syndicale et le 1%. Après une explication sur la répartition de la cotisation du syndiqué vers les structures, il est pointé qu'il ne reste qu'environ 30% pour notre section donc notre fonctionnement. Le trésorier nous fait part des recettes et des dépenses. ➤



► Une discussion s'engage, ouverte et sincère, sur ce sujet parfois difficile et il est rappelé que les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du total des cotisations versées il est convenu d'un groupe de travail avec notre trésorier qui aura pour tâche de rétablir les fondements d'une grille établie par notre camarade Jacques Leblanc qui n'apparaît plus d'actualité. Il nous faut aussi réfléchir en fonction de nos recettes et de nos dépenses sur une cotisation abordable et raisonnable. Ces propositions feront l'objet d'une consultation des syndiqués dans les prochains mois.

Plan de travail 2018

Manifestation du 15 mars 2018, conseils syndicaux des retraités Filpac Rennes, politique financière, formation syndicale des retraités, conseil national UFR-Filpac des 20 et 21 mars 2018, plan de travail régional UFR-Filpac et continuité syndicale, comité général Filpac des 28 et 29 mars à Rennes, conseil départemental USR du 3 avril 2018, rencontre avec les retraités Filpac de Nantes et visite du musée de l'Imprimerie, journal Trait d'Union, AG d'automne le 11 octobre 2018, visites de nos aînés, Maison Jean-Brito (conservatoire de l'imprimerie dont trois de nos adhérents sont entrés au CA). ■ Michel BOUGIER

AG de la section retraités du syndicat du Livre de Nantes

le 30 janvier 2018



Les adhérents de la section retraités du syndicat du Livre de Nantes ont tenu, le mardi 30 janvier 2018, leur assemblée générale qui a réuni une quarantaine de camarades en présence du nouveau secrétaire du Syndicat général du Livre de Nantes élu le 10 avril 2017, Jean-Pierre Viaud. Le secrétaire de la section des retraités, Michel Moizeau, a énuméré toutes les attaques que nous subissons : les augmentations du gaz, de l'essence, etc., ainsi que le 1,7 % de la CSG qui implique une baisse de nos pensions ; il a également détaillé les luttes que nous aurons encore à mener cette année.

Nous avons également évoqué les luttes de nos camarades actifs : MOP, les journaux du groupe Ebra, « l'Équipe », Imprim 33, Chapelle-Darblay, etc.

L'effectif de notre section retraités reste stable, nous avons terminé l'année 2017 à 52, nous avons eu deux recrues lors de notre AG.

Comme l'an dernier et les années précédentes, la conclusion de notre AG est que la lutte continue, que ce soit pour les retraités aussi bien que pour les actifs, pour défendre nos droits et nos acquis face aux attaques du Medef et du gouvernement ultralibéral.

Vive la CGT ! Vive la Filpac. ■ Daniel Lellouche

L'association du Patronage du Livre parisien (PLP)

Par Lionel DUQUENNE

L'association du Patronage du Livre Parisien, PLP, propose de créer un projet d'environ 60 logements sur un terrain de 6 hectares situé sur la commune de Mayet à 30 km du Mans.

Notre association a été créée en 1932 par des pionniers du social.

À cette époque les événements politiques qui se sont produits ont eu des conséquences importantes sur les populations et plus particulièrement sur l'enfance.

Des responsables politiques se sont battus pour améliorer le sort des enfants et leur donner quelques jours de bonheur dans des centres de vacances. Le succès fut tel que ces centres se sont multipliés sous l'impulsion des enfants devenus adultes,

qui y passèrent leurs vacances.

Les événements de 1936 ont permis un développement rapide de l'association du Patronage du Livre parisien grâce aux moyens financiers octroyés par les lois sociales qui virent le jour dans notre pays.

Malheureusement, en 1939 la guerre mit en sommeil notre association.

Ce n'est qu'en 1945 qu'elle s'est redéveloppée à partir des subventions attribuées au régime Associatif par les lois votées par le Conseil national de la Résistance.

C'est ainsi que pendant de nombreuses années l'association a poursuivi ses actions en faveur de l'enfance et que les enfants devenus grands ont construit un village de vacances à Vieux-Boucau dans les Landes avec une

colonie de vacances attenante au village, ouverte toute l'année.

L'association PLP amplifie sa vocation sociale et, dans la continuité de cet objectif premier, elle a décidé de construire des logements à caractère social avec la participation des futurs habitants.

Ce projet devra prendre forme sur les terrains d'une ancienne colonie, désaffectée depuis de nombreuses années, qui se trouve sur la commune de Mayet (72360) proche du Mans.

L'association PLP vous invite à partager son engagement social et son projet sur Mayet.

Vous pouvez obtenir toutes les informations sur ce projet en écrivant à : plp.mayet@gmail.com.

Habitat alternatif et participatif avec le PLP



Si vous vous intéressez aux habitats alternatifs qui invitent les habitants à participer à la conception et à la réalisation de leur logement, l'association du Patronage du Livre parisien est heureuse de vous accueillir sur son site.

Nous espérons que vous trouverez les informations qui vous permettront de mieux comprendre les objectifs et l'intérêt de la démarche de l'association.

Il est important de préciser qu'il s'agit, comme le suggère la loi Alur, d'une voie alternative pour penser, concevoir, réaliser son logement.

Cette voie permet de créer un contexte harmonieux, c'est-à-dire intégré à l'environnement, ouvert aux relations conviviales, à la solidarité et au partage.

La finalité de cette démarche est de développer un mode de vie bienveillant et respectueux de l'homme et de la planète.

Vous constaterez en consultant ce site que le projet de

l'association du Patronage du Livre parisien propose à tous les citoyens d'être réellement acteurs de leur lieu de vie. Ce projet permet à chaque habitant d'en imaginer, non seulement la configuration mais aussi la transformation dans le temps, en fonction de l'évolution de la famille, de ses besoins, de ses moyens financiers.

Le projet de PLP propose de ne plus déléguer à d'autres, qu'ils soient techniciens, promoteurs ou bailleurs sociaux, le soin d'imaginer nos modes de vie et leur concrétisation, mais plutôt de se prendre

en main pour mettre en forme nos envies, nos rêves, notre futur.

Pour bien comprendre notre approche, il faut faire abstraction des montages financiers spéculatifs qui se pratiquent et intégrer une autre dimension : celle du partage équitable.

Nous avons en tête des modes de fonctionnement tellement habituels et acceptés par tous que nous ne pensons même pas à les remettre en question.

PLP accompagne tous ceux qui s'interrogent sur la qualité de vie et les aides à apporter des réponses concrètes qui s'inscrivent dans le partage, la solidarité et la mixité sociale.

Nous ne changerons pas le "monde", mais nous pouvons mettre à distance les pratiques qui mettent l'Homme au service de l'économie et opter pour des démarches vertueuses qui inversent les rôles et mettent l'économie au service de l'Homme. ■

Il nous a quittés



Jack Dhordain

Tu nous manques déjà

Jack Dhordain, militant CGT dans l'imprimerie, est né le 18 mars 1943 à Chambéry en Savoie et décédé le 7 février 2018 à FAumont (59310).

Ouvrier typographe, il est membre du Parti communiste et militant de la CGT.

Jack a eu deux enfants.

Il entre dans la vie active en 1958 et devient compositeur typographe puis opérateur photomécanique. Il a travaillé à l'imprimerie Danquigny, à Cambrai, de 1959 à 1967, à l'imprimerie Morelet-Corduant, de 1967 à 1969, puis chez Danel jusqu'en 1989 où il fut délégué du personnel.

Il adhère à la CGT en 1958 au Syndicat des ouvriers de Lille, dont il devient secrétaire de la région Nord - Pas-de-Calais FFTL CGT et assure le remplacement de Gilbert Le Caé.

Il s'inscrit au concours d'entrée de l'ENA, il inaugure ainsi la courte expérience décidée par le gouvernement d'union de la gauche d'alors, qui ouvre la troisième voie de l'ENA aux militants syndicaux ; malheureusement, il ne peut aller au terme de ses ambitions, l'initiative étant remise en cause par l'alternance politique, la droite ne supportant pas que l'ENA puisse accueillir en son sein des syndicalistes, d'autant plus adhérents de la CGT.

Durant sa période de préparation au concours, il dut être remplacé à la tête de la région Filpac Nord - Pas-de-Calais par Philippe Givert : il se retrouva donc sans emploi.

Il se trouve qu'alors notre camarade René Mahaud, directeur administratif au CCE de la SAD (Société d'agence et de diffusion), fait valoir ses droits à la retraite. Tout naturellement, la Filpac et le SNEPL CGT proposent que Jack assure le remplacement de René.

Il devient ainsi le nouveau directeur administratif du CCE SAD, majoritairement géré par des élus SNEPL-CGT. Dans cette fonction, il apporte une aide considérable aux élus du CCE, quelle que soit par ailleurs leur étiquette syndicale. Tout aussi naturellement, il est syndiqué à l'Ugict-Filpac et apporte son concours aux différentes luttes et transformations qui traversent la galaxie de la distribution de la presse, la SAD étant le laboratoire qui servira à la disparition des NMPP, mais cela est une autre histoire. Jack n'en connaîtra pas l'issue en tant qu'actif, puisque l'heure de la retraite a sonné.

Il est accueilli par notre UFR et continue à nous apporter son concours, d'abord au Conseil national, puis au secrétariat ; il participe activement à la rédaction de notre journal Ensemble.

Homme de conviction, militant d'une haute conscience de classe, partisan d'un humanisme profond, Jack Dhordain l'a été pendant toutes ces années où nous avons eu la chance d'être à ses côtés, je me souviens des joutes épistolaires avec un autre humaniste, qui vient lui aussi de nous quitter, Jean Landry. Vont-ils continuer à controverser l'un en enfer l'autre au paradis ? Pour nous ils seront toujours présents.

À sa famille, à ses amis, nous renouvelons notre affection.

René Mahaud, Xavier Hirsch